

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE le 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 23 janvier 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire,
Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON,
Mme Annick MARGHIERI, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire,

M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au maire, pouvoir donné à M. le Maire,
M. David GREAU, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Brigitte ARTHUR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

0. Approbation du précédent compte rendu

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès verbal du 18 décembre 2012.

1. Maintien dans leurs fonctions d'adjoints au maire de Mme Claire PALLIERE et M. Guy MONTAGNON

M. Le Maire : Mes chers collègues. Par lettre recommandée avec accusé de réception, en date du 24 janvier 2013, cinq élus de la majorité municipale, que j'ai eu l'honneur de conduire en 2008, Mme Claire Pallière, M. Guy Montagnon, adjoint au maire, Mme Brigitte Osmont, M. Gilles Clerc-Renaud, M. Guy Arlette, conseillers municipaux délégués, ont annoncé vouloir constituer un groupe indépendant au sein du conseil municipal. Par arrêté numéro 2013-40 et 2013-41, en date du 24 janvier 2013, j'ai retiré les délégations d'adjoint au maire de Mme Claire Pallière, déléguée à la famille et à la jeunesse au temps libre ainsi que de M. Guy Montagnon, délégué aux finances et à la culture. Il est rappelé, dans le cadre du code, que le retrait des délégations ne les prive pas de leur qualité d'officier d'état civil et de police judiciaire que la loi leur octroie en raison de leur qualité d'adjoint. Mais il est nécessaire, pour le bon fonctionnement de notre municipalité, du conseil municipal et de la gestion que nous devons assurer devant et pour les Saint-Mandéens, de réorganiser une municipalité. Comme dans toutes les mairies de France, les adjoints sont élus à bulletin secret. La loi prévoit qu'il est nécessaire de retirer ces écharpes d'adjoint par un vote du conseil municipal. En conséquence de quoi, nous allons en premier lieu discuter de tout cela et après les déclarations nous voterons à bulletin secret concernant le fait de retirer les deux écharpes d'adjoint de Mme Pallière et de M. Montagnon. Je suppose que vous avez des déclarations à nous faire ? Qui souhaite prendre la parole ?

M. Montagnon : *Monsieur le Maire, mes chers collègues. Puisqu'il s'agit dans ce point numéro un de l'ordre du jour de voter ou non le maintien de Mme Claire Pallière et de moi-même dans nos fonctions d'adjoints, je souhaite, compte tenu du caractère exceptionnel de la situation et du fait qu'elle nous touche personnellement, vous donner les explications que vous êtes légitimement en droit d'attendre.*

Tout d'abord, je peux vous assurer que la constitution de notre groupe ne résulte en aucune manière d'une décision brutale et irréfléchie mais bien d'une réflexion qui a duré de nombreux mois et dont nous avons entretenu M. le Maire, soit dans des rendez-vous que nous avons sollicités, soit au travers de nombreux messages sur de multiples points concernant la gestion de la ville. Je dois dire qu'un certain nombre d'élus importants de la ville, qui siègent ce soir avec nous, ont participé à ces échanges et étaient donc informés de nos réserves, qu'ils ont partagées. J'aimerais également ajouter que notre décision n'a fait l'objet d'aucune tractation avec une quelconque officine politique, comme j'ai pu l'entendre ici ou là. C'est une décision individuelle.

Il s'agit, tout d'abord de la gouvernance de la ville, qui s'est beaucoup dégradée et qui provoque aujourd'hui des dysfonctionnements graves dans la vie quotidienne de la collectivité.

Il n'a échappé à aucun d'entre vous que le périmètre d'intervention des collectivités locales s'est considérablement accru avec le temps. Qu'y a-t-il de commun entre la gestion de Saint-Mandé aujourd'hui et celle qu'a connu nos prédécesseurs ? Les problématiques sont devenues très complexes et nécessitent beaucoup d'échanges, un exécutif à temps complet ainsi que des expertises solides en internes et des appuis extérieurs. Comme dans toute institution moderne, la confrontation des idées et des propositions doit précéder la décision qui, in fine, appartient au maire, ce qu'aucun d'entre nous ne conteste. Or, sur ce point, M. le maire, nous ne sommes pas un modèle : décision prise autocratiquement, sans concertation avec les élus concernés et sans même prendre soin de les avertir. Nous avons malheureusement constaté que de plus en plus votre discours n'était plus en adéquation avec les décisions prises. Avec d'autres, j'ai pourtant beaucoup tenté de modifier les choses, mais les résultats sont bien faibles.

Bien sûr, ce type de fonctionnement nécessite d'investir beaucoup de temps, c'est peut-être ce qui vous a manqué compte tenu de vos nombreuses responsabilités politiques.

Un exemple parmi bien d'autres, qui me tient à cœur puisqu'étant au centre de mes responsabilités : la préparation de notre budget. C'est un moment privilégié d'échanges, de mise en perspective et de contrôle. Dès ma prise de responsabilité aux finances, j'ai souhaité préparer le budget en instituant, avec tous les élus et l'administration, des réunions de travail afin que chacun puisse s'exprimer et prendre en compte les grandes orientations de la ville. Sur les sujets qui faisaient débat, j'ai sollicité point par point votre arbitrage, vous proposant avec insistance que cet arbitrage final se fasse en présence de votre exécutif et des chefs de service concernés. Vous n'avez pas donné suite, laissant l'ensemble des élus dans l'ignorance de vos motivations. C'est dommage, car vos décisions expliquées en toute transparence auraient donné une force et une autorité considérables à vos choix. Si tout cela révèle un déficit chronique d'animation de l'équipe municipale, ce n'est pas sans influence sur l'administration dont vous êtes le chef. Pour avoir été très présent à la mairie, notamment ces derniers temps, je me dois de vous dire, M. le Maire, que l'administration municipale ne va pas bien et, dans certains secteurs, elle est même en souffrance.

Deuxième élément : le repli la ville sur elle-même. Je regrette également que, malgré nos recommandations, vous n'ayez pas souhaité développer d'une manière concrète les échanges et le travail en commun avec les collectivités qui nous entourent. Nous savons que vous êtes réticent à une démarche d'intercommunalité, vous avez d'ailleurs écrit un livre sur le sujet, qui s'est pourtant développé avec succès dans des villes de notre entourage immédiat : Charenton Saint Maurice, Nogent Le Perreux, etc. Compte tenu du contexte de crise et de la raréfaction de l'argent public, une ville comme Saint-Mandé aura-t-elle la possibilité de prospérer demain sans un minimum de mutualisation de ses services ? Il devient évident que, comme dans le milieu de l'entreprise, en dessous d'une taille minimum, la situation est menacée.

Le combat d'arrière-garde, qui est mené aujourd'hui, aura, je le crains, une conséquence sur notre avenir. A force de n'avoir pas choisi, nous nous ferons imposer des alliances que nous n'aurons pas souhaitées. Dommage ! pour ce projet si fondamental pour la ville dont vous auriez dû être le porteur emblématique.

La maîtrise des dépenses. Même si beaucoup a été fait, je me suis personnellement employé avec d'autres à optimiser les coûts, j'estime que la volonté et le courage ne sont plus à la hauteur des défis qui s'annoncent.

Beaucoup trop de projets non prioritaires s'accumulent sans que l'impact économique et l'intérêt pour la population soit véritablement mesuré et sans que le contrôle en soit assuré. Comme vous le dites dans vos discours, « il faut préserver l'essentiel » et sur ce point nous sommes d'accord avec vous, les fonctions régaliennes qui apportent un vrai service à nos citoyens doivent être maintenues. Nous aurons l'occasion de nous expliquer sur ce sujet pendant la dernière année du mandat.

Enfin, chers collègues, puisque vous allez vous prononcer sur notre cas, je souhaite vous rappeler en quelques mots mon bilan en tant qu'adjoint aux finances et à la culture. Je pense que Claire Pallière vous parlera ensuite du sien. Dans le domaine de la culture, d'abord je souhaite remercier Gilles Clerc-Renaud pour notre travail d'équipe très fructueux. J'ai en effet souhaité l'associer le plus possible à nos projets, car je pense que c'est le meilleur moyen de préparer l'avenir. Nos institutions, médiathèque, conservatoire, musiques actuelles, sont appréciées des Saint-Mandéens me semble-t-il. Il suffit d'en examiner la fréquentation, nous en avons beaucoup parlé lors de la dernière commission culture. Mon implication dans ces institutions culturelles de la ville fut totale et quasiment quotidienne, y compris dans les moments de crise que nous avons traversés. Ainsi, comme je le souhaitais personnellement, ces institutions sont devenues de vrais lieux de vie où les rencontres se multiplient, avec une volonté de s'ouvrir vers l'extérieur. Si un projet de conservatoire avec des activités mutualisées voit le jour, si les possibilités financières le permettent, j'y aurai, je pense, apporté ma pierre. La saison culturelle, qui n'existait pas, a permis pour le spectacle vivant de faire venir des artistes de qualité, comme pour les manifestations d'art plastique, tout ceci dans le cadre d'une enveloppe budgétaire parfaitement maîtrisée.

Dans le domaine financier, je me dois quand même de vous rappeler qu'en 2008, lorsque j'ai pris la responsabilité de ce secteur, la ville présentait un déficit financier de 1 million et demi d'euros. Je vous ai alors proposé, M. le Maire, d'établir un plan sur trois ans pour résorber cette situation, ce qui

fut fait. Malgré la crise et les dotations en diminution, nous avons pu atteindre un autofinancement de plus de 2 millions d'euros en 2010 et 2011, ce qui nous place ENFIN dans une référence de saine gestion. S'agissant de l'optimisation des choix budgétaires, j'en profite pour remercier Guy Arlette qui, dans le cadre de sa délégation, aujourd'hui supprimée, a produit en 2011, sous mon couvert, un rapport d'orientation extrême intéressant. Mais, M. le maire, vous n'y avez jamais répondu. J'ajoute également que l'endettement de la ville a sensiblement diminué, ce qui sera dit dans le débat d'orientation budgétaire tout à l'heure, et je précise à nouveau que tous les emprunts négociés depuis 2008 l'ont été avec des taux fixes donc totalement sécurisés pour la ville. Le rapport de la trésorerie municipale, qui sera bientôt disponible, illustre parfaitement mes propos. Enfin, je dois vous dire que j'ai vécu avec passion ces dix années en charge de la culture et ces cinq années en charge des finances. Je ne regrette pas d'avoir arrêté ma carrière professionnelle plus tôt que prévu pour me consacrer entièrement aux missions qui m'avaient été confiées dans le cadre de mes délégations. Je quitte cependant mes responsabilités avec une certaine tristesse, mais riche de relations humaines que j'ai tissées au cours de ces dernières années. Je vous remercie mes chers collègues de m'avoir accordé votre attention.

Mme Pallière : *M. le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de prendre la parole à mon tour. Je ne reviendrai pas sur ce que Guy Montagnon a exprimé, mais je souhaite répondre à mes collègues de la majorité municipale qui regrettent que notre démarche soit publique et que nous ayons décidé de former un groupe d'opposition autonome. En effet, deux autres solutions faciles s'offraient à nous. Nous pouvions attendre un an, profitant ainsi de notre indemnité, de notre bureau et du titre d'adjoint en exprimant nos divergences dans les couloirs. C'était matériellement la solution la plus confortable. Nous pouvions aussi démissionner, comme l'ont suggéré certains de nos collègues. Mais une démission c'est un coup d'éclat, on l'impute assez rapidement au mauvais caractère ou à des problèmes de santé et c'est vite oublié. Nous avons choisi une troisième voie, celle de la création d'un groupe d'opposition, parce que nous avons été élus par les Saint-Mandéens qui nous ont fait confiance et nous voulons être digne de cette confiance jusqu'à la fin du mandat. La création d'un groupe nous permet, en vertu du règlement intérieur du conseil municipal et des règles élémentaires de la démocratie, de disposer d'un espace de prise de parole, d'une participation aux commissions municipales, d'une colonne dans le BMO et de salles pour organiser des réunions. Nous pourrons ainsi être informés et réactifs. Brigitte Osmont, Gilles Clerc-Renaud et Guy Arlette ont participé à la création de ce groupe et y apporteront leurs points de vue et leur expertise. Ce groupe « autrement pour Saint-Mandé » se référera à la droite républicaine et au centre. Il restera dans une opposition constructive, et nous nous engageons, comme tous ici j'espère, à rester digne et respectueux dans nos paroles comme dans nos écrits.*

Je voudrais revenir également sur mon bilan, d'une façon plus personnelle. Lors de ce début de mandature, j'ai dépensé beaucoup d'énergie à faire vivre le secteur de la petite enfance, la pénurie des modes de garde ainsi que les difficultés de recrutement rendant la tâche complexe. Je me suis attelée à l'optimisation des places, au développement et à l'agrandissement de la crèche familiale, au suivi de la crèche parentale, à la normalisation des rapports avec le conseil général, à la recherche de solutions dans le secteur privé, à la création d'un point d'inscription en crèche performant, à la création des Ribambins, espace vraiment innovant, à l'invention du Printemps des bébés.

La Maison de la famille a créé une dynamique entre les associations, l'administration et les parents. Là aussi, c'est un travail quotidien que de créer une synergie et d'inventer des modes de fonctionnement. La ludothèque, dès sa création, a remporté le succès qu'on lui connaît et est devenu un lieu incontournable pour les familles. La Maison pour Tous a repris sa vitesse de croisière avec de nouveaux horaires, des projets de relocalisations. Les Marronniers continuent d'innover dans le domaine de la jeunesse et l'inter-génération. Brigitte Osmont, conseillère municipale déléguée auprès de moi, a apporté dans ce domaine ses compétences humaines et professionnelles sans compter son temps.

Je regrette que le secteur jeunesse, dont j'avais la charge, n'ait jamais pu réellement émerger faute de volonté politique, et ce malgré de nombreux projets et de multiples propositions élaborées avec Stéphanie Bronjztajn et certains membres de l'administration.

Je regrette surtout que, depuis six mois et pour des raisons sans doute politiques, on n'ait pas remplacé deux personnes dont le départ était pourtant annoncé depuis l'été : la directrice de la Maison de la Famille et la directrice du secteur de la petite enfance famille. Nous avons de bonnes candidatures en interne, mais trop proches de moi paraît-il. Le choix absurde de payer un cabinet de recrutement pour les remplacer nous amène aujourd'hui à deux postes toujours vacants dans des domaines très sensibles.

J'ajoute à cela des décisions arbitraires faites sans me consulter, comme interdire au personnel de participer à des réunions de partenariat à l'extérieur. Je précise que si j'ai des regrets à quitter ces professionnels avec lesquels nous avons vraiment accompli un travail constructif, je n'ai aucun regret à remettre cette délégation, puisque les décisions étaient prises désormais sans concertation, avec des conséquences que je déplore. Ces derniers jours, certains d'entre vous ont pu me traiter d'ambitieuse. En effet, j'ai des ambitions pour la ville. J'ai aussi l'ambition de démontrer qu'on va plus vite et plus loin quand on sait travailler à plusieurs, quand on sait faire émerger les idées convergentes, quand on sait définir des priorités et préférer la réalité aux effets d'annonce. Merci de m'avoir écoutée.

M. Le Maire : *Il me revient donc de répondre puisqu'à priori, je suis la personne mise en accusation. Je voudrais vous dire combien j'ai été déçu et triste d'apprendre par un coup de téléphone de la presse cette décision de créer un groupe dissident. Vous êtes venus quelques heures après m'apporter une lettre. Je dois avouer que j'en suis très triste parce que nous avons beaucoup travaillé ensemble, d'ailleurs votre démonstration de ce soir en fait la preuve.*

Je me demande en vous écoutant, comment quelqu'un qui est autocrate, autoritaire et aussi dur, a pu laisser autant de bilans s'exercer, se développer et, à la manière de la devise de Saint-Mandé « Cresco et Floresco » : « croître et embellir ». Je me réjouis pour la ville, pour la majorité municipale que j'avais constituée sous mon nom, que nous ayons pu avancer. C'était notre programme électoral que nous avons mis en œuvre et que vous avez mis en œuvre par délégation.

Il est vrai que ma défaite aux élections législatives, qui ne m'a pas fait plaisir, a certainement fermé des portes. En effet, si j'avais été réélu, demain le non-cumul des mandats ayant été voté par une nouvelle majorité aurait dégagé la place, puisque j'aurais peut-être choisi, je dis bien « peut-être », de continuer mes fonctions à l'Assemblée. Je vois surtout que c'est la voix de Saint-Mandé qui est affaiblie, qui perd de sa force.

Oui, je suis déçu et triste car cette logique a été préparée de longue date. Lors de notre entretien en septembre, chère Claire, cher Guy, vous étiez assis dans mon bureau, comme tous les autres élus que j'avais reçu pour préparer ce que j'ai appelé « l'année utile », la présentation des vœux devant la population il y a quinze jours, et vous m'avez dit un certain nombre de choses. Vous m'avez fait un certain nombre de reproches, ce qui est tout à fait légitime, bien loin de moi l'idée d'être parfait.

Claire, vous m'avez demandé si j'étais satisfait de vous en tant que première adjointe. Je vous ai répondu « oui ». D'abord parce que je vous ai choisi, ce qui m'a causé beaucoup d'ennuis comme chacun le sait dans cette salle, parce que j'ai tenu à avoir la parité, aller jusqu'au bout des choses. Je vous ai maintenu mon entière confiance, la preuve : le bilan que vous venez de faire. Vous avez agi au nom de la majorité municipale, vous avez été élue sur une liste avec une tête de liste qui a apporté sa force et sa puissance politique. Chacun de vous a apporté quelque chose et nous avons donc été élus ensemble. J'ai même ajouté que je vous maintenais ma confiance, malgré que tout autour de moi les gens disent que Claire Pallière rime avec Maire. Guy était présent ce jour-là, je vous ai dit : « Claire, vous savez que tout le monde dit que vous souhaitez être maire. ». Vous avez des ambitions, c'est tout à fait légitime, ce fauteuil ne m'appartient pas, il appartient aux 24 000 Saint-Mandéens. Il sera naturellement remis en cause l'année prochaine. Mais nous avons ensemble un pacte vis-à-vis de la confiance des Saint-Mandéens. Ce pacte a été fait sur la liste, il n'a pas été fait individuellement. Il a été fait d'individus, fait collectivement, dans une communauté de destin et d'actions qui s'appelaient la liste « Saint-Mandé passionnément ». Je regrette ce manque de responsabilités, je regrette que vous n'ayez pas voulu démissionner. Vous avez souhaité faire de la construction positive, nous allons le voir.

Je regrette ce geste parce qu'en ce moment nous sommes dans une tourmente dans notre pays. Il y a une nouvelle majorité. Pendant les vœux, parce que je suis républicain et j'y tiens beaucoup, j'ai souhaité "Bon vent à la France". Ceci dit, il faut quand même noter que de très nombreux textes qui se préparent vont terriblement attaquer la ville. Je pense par exemple aux gels des dotations fiscales, au potentiel fiscal d'habitant pris en compte, aux calculs sur la fiscalité qui vont rogner nos parts de financement, la loi sur les logements sociaux malgré tous les efforts faits sur notre territoire qui n'en peut plus de ces contraintes foncières, les actes de décentralisation qui s'annoncent à notre porte et qui vont retirer des pouvoirs, en particulier le contrôle du droit du sol par le Conseil municipal et par le maire.

Alors effectivement, c'est une grande déception. Je vais essayer de répondre à ce que vous nous avez dit. Je souhaite que nous continuions à travailler pour les Saint-Mandéens et nous allons pleinement aller en ce sens. C'est la raison pour laquelle je souhaite que ce soir vos deux écharpes d'adjoints soient retirées. Il faut les confier à de nouveaux élus qui auront autorité devant les Saint-Mandéens, devant les services et devant les institutions qui nous entourent, pour participer à la gestion de la ville. Si demain vous voulez être premier magistrat de la commune de Saint-Mandé, ce que les Saint-Mandéens décideront peut-être, je souhaite que vous puissiez avoir l'ordonnancement d'une équipe totalement fiable autour de vous.

Je me réjouis d'avoir une équipe encore solide, forte, soudée et unie, un bloc qui va continuer à respecter le contrat de confiance qui a été conclu en mars 2008. 64% des électeurs avaient dit « oui » à notre programme, à notre liste, à nos engagements, nous permettant ainsi de travailler pour Saint-Mandé, ce qui est notre but le plus cher. Je les remercie de leur fidélité, de leur loyauté, et je souhaite dire que nous allons assurer le quotidien et continuer de préparer l'avenir.

Quand on crée une équipe, elle est faite de personnalités avec leurs caractères, chacun d'entre vous, même dans le groupe des 5, vous avez vos caractères. L'autorité du maire existe pour qu'autour de son équipe, il puisse prendre en compte non seulement la gestion du quotidien mais aussi préparer l'avenir. Le maire est quelqu'un qui est à la tête de la pyramide administrative hiérarchique, mais aussi de l'exécutif politique. Il a un programme qu'il doit appliquer. L'autorité vient d'ailleurs du mot "autorisation". C'est celui qui reçoit l'autorité du conseil municipal, des textes, de la loi, des règlements et il doit assurer cette maturité de la décision à travers des mécaniques qu'il met lui-même en place. Nous avons des commissions, nous avons un certain nombre de logiques que j'avais mis en œuvre. Je n'ai jamais quitté la ville, j'ai passé beaucoup de temps à gérer Saint-Mandé et j'ai été très présent, même si j'ai donné des délégations. Quand j'ai été battu aux législatives, j'ai eu un peu plus de temps et je me suis replongé dans ces délégations. J'ai concentré le temps que j'avais sur des réunions que j'avais mises en place, auxquels vous ne croyez pas, mais moi je connais les décisions que nous avons prises : le CODIR (comité de direction), le COMAE (comité de management et d'exécution) que nous avons lancé en novembre et auquel je vous ai d'ailleurs invités à participer. Le maire, c'est celui qui fait le dialogue, qui fait l'échange, qui écoute, qui partage, qui reçoit l'information, qui la digère, qui la met en place, qui tient compte des évolutions par rapport au programme et qui travaille cette substance pour prendre la décision. A un moment donné, puisqu'il en a la responsabilité scripturale de par les textes, il décide et il tranche. Je l'ai toujours fait en écoutant les uns et les autres. Sur chacun des programmes j'écoutais ce que vous me disiez, je voyais votre travail. Ce travail, sur la culture, sur les finances, vous l'avez fait sous mon autorité, vous l'avez fait avec l'autorisation que je vous ai donnée, nous l'avons fait ensemble.

M. Montagnon, pour votre programme culturel, le conservatoire, je vous ai donné mes conseils, je vous ai cautionné, aidé, poussé et même quand il a fallu prendre des décisions difficiles, quand il s'agissait de telle ou telle chanteuse ou de telle ou telle directrice, je vous ai suivi et j'ai apporté de l'aide, totalement dans la confiance. Mais donner la main, cela ne veut pas dire donner le bras. Cette matière que j'avais à travailler, c'était la confiance, et je vous ai laissé totalement développer votre domaine.

Pour les finances aussi, je vous ai totalement laissé travailler. Pour la préparation budgétaire 2013, vous avez fait 21 réunions, plus de 30 ou 35 heures de préparation budgétaire dans laquelle vous avez regardé les chiffres avec les élus et les chefs de service. Je ne m'y suis pas immiscé, vous avez travaillé, vous m'avez donné une somme d'informations et nous avons eu 2 réunions de traitement d'analyse budgétaire. Nous avons extrait des problèmes que nous allons étudier plus

tard parce qu'ils ne nécessitaient pas de décision immédiate. Nous avons commencé à faire des réunions arbitrales, il y en a eu une le 11 décembre, le 18 décembre, le 17 janvier dernier. Je vous ai demandé de réfléchir à l'utilisation de la recette fiscale que va nous procurer le terrain EDF. Je vous ai laissé libre, avec Mme Ollier, lorsque j'ai poussé le coup de gueule auprès des Saint-Mandéens pour la gestion des factures et des usagers qui ne payaient pas leurs services. Pour toute l'institution je vous ai laissé libre. De temps en temps, à mes côtés, il y avait ce contact qui faisait que je pouvais avoir l'information et la mécanique de décision. Je vous remercie de tout ce que vous avez fait, mais nous l'avons fait ensemble et vous l'avez fait au nom du conseil municipal, mais ce n'est pas Guy Montagnon, intuitu personae, qui l'a fait, comme Claire Pallière pour la gestion de la petite enfance.

Claire, je ne pense pas que vous ayez eu quelques difficultés à gérer les crèches, la petite enfance. Vous avez eu tous les moyens nécessaires pour le faire. Nous avons lancé les nouvelles crèches associatives, inter-entreprises, etc., des projets avec Bégin qui n'ont pas encore vu le jour etc. Beaucoup de choses se sont faites.

L'adjoint n'est pas un chef de service et n'a pas à se substituer au chef de service parce qu'il y a une hiérarchie administrative, un directeur général des services, un directeur général adjoint des ressources, un directeur informatique, un directeur de la petite enfance. Ce sont ces gens-là qui ont l'autorité administrative pour gérer les carrières des agents et les problématiques qui se posent dans la commune dans la gestion et la gouvernance. Effectivement, nous avons une personne qui était en fin de carrière et qui nous a beaucoup aidé, qui n'était peut-être pas la plus compétente concernant la petite enfance. Nous avons souhaité, c'est la demande de la direction générale des services, qu'il y ait, comme nous avons dans le passé, une coordinatrice des crèches pour venir suppléer et accompagner la directrice de la famille, de telle façon qu'elle soit fortifiée. Vous avez peut-être pensé qu'on allait vous enlever du pouvoir, mais ce pouvoir là, vous n'aviez pas à l'avoir Madame Pallière. Quand on crée une relation privilégiée ou amicale avec le personnel, ce qui légitime dans une petite ville comme la nôtre, ce personnel peut très bien profiter de cela pour obtenir tel ou tel petit avantage ou pour passer au-dessus, contourner la voie administrative hiérarchique traditionnelle. Il faut y faire attention. Ce n'est pas à l'adjoint, par exemple, de donner des congés.

Ce service est brillant, ce que nous avons fait est très brillant et je vous en remercie, au nom de la ville, de toutes ses crèches, de l'AGED, de tout ce que nous avons mis en place. Évidemment, vous en avez le mérite, mais vous en avez le mérite au nom du Conseil Municipal. Alors je pense que nous avons mis en place un certain nombre de logiques, nous avons mutualisé les achats, etc.. Nous avons fait ensemble des constats et vous y avez fortement travaillé. La centralisation des commandes, la comptabilité, Oui vous y avez participé, mais parce que nous vous l'avions demandé. Et tout cela est encore à mettre en œuvre, tout n'est pas parfait mais on travaille pour l'améliorer et on va continuer à le faire. Je note d'ailleurs que nous avons eu des satisfecits de la Cour des Comptes à 3 reprises.

Je voudrais vous dire aussi que le maire est protecteur. De par son autorité, de par ce qu'il représente, par ses contacts avec la population, par ce qu'il reçoit et ce qu'il diffuse, la manière dont il organise les choix, les contacts qu'il a avec les institutions environnantes, il est aussi pour le Conseil Municipal, pour chacun d'entre vous et pour l'administration, pour les 500 fonctionnaires qu'il a sous son autorité, il est protecteur. Le maire c'est celui qui reçoit tout, c'est celui qui est à la pointe de la pyramide tout en haut. Il se trouve confronté à des décisions quotidiennes, à préparer l'avenir, à faire en sorte que tous les services fonctionnent, que tous les moyens soient bien en phase. Mais c'est aussi celui qui reçoit les rumeurs, les bruits et qui protège l'ensemble du Conseil. Ce n'est donc pas un poste facile, ce n'est pas un poste simple, ce n'est pas une fonction qui est particulièrement agréable par moment, parce que les coups sont durs, ils sont rudes, mais je l'ai fait et je continuerai à le faire parce que je pense que c'est l'intérêt de notre Conseil et de l'action que nous avons à mener sur Saint-Mandé.

Je réfute totalement l'histoire de l'intercommunalité. Oui, j'ai écrit un livre sur l'intercommunalité en 2005. Mais dans ce cadre, nous avons lancé le SAMI, le groupement intercommunal des maisons de retraite de Saint-Mandé et Vincennes Fontenay-sous-Bois qui marchent tellement bien qu'ils vont construire une nouvelle maison de retraite. Nous avons lancé la mission locale sur l'emploi, nous avons lancé l'ACTEP qui est maintenant un syndicat mixte ouvert dont je suis l'un des secrétaires.

Mais faire une Communauté de Communes comme Charenton, Saint Maurice et Nogent-le-Perreux, n'est pas possible puisqu'on dépasse les 50 000 habitants. Nous sommes partis dans cette logique et avec mon collègue de Vincennes, nous avons fait l'ACTEP, un outil qui va se développer et va certainement devenir une agglomération. La loi actuelle ne prévoit pas, jusqu'en 2014, que les départements de la petite couronne soient soumis à l'intercommunalité. Nous y avons souvent travaillé avec mes collègues de Vincennes et Fontenay-sous-Bois. Il y a des logiques politiques et des volontés un peu différentes. D'autres sont partis vers Paris métropole, cette grande et gigantesque organisation centralisée sur Paris. Je n'y ai pas trop adhéré parce que j'ai pensé qu'il y avait des pièges qui allaient se refermer contre nous, en particulier la gestion du droit du sol. Quand on n'aura plus la gestion du droit du sol, on va devenir une mairie d'arrondissement, soyez en bien conscients, cela nous pend au nez et je crois qu'il faut y être attentif. Le projet Orbival ne passera pas par Saint-Mandé mais à proximité, et pour toutes celles et ceux qui souhaitent que l'on ait moins de voitures, qu'il y ait des transports en commun de banlieue à banlieue, cela paraissait cohérent et nous l'avons fait. Nous nous sommes lancés dans le combat sur la ligne 1 du métro. Ce n'était pas le député Patrick Beaudouin qui faisait cela, c'était le maire de Saint-Mandé, parce que c'est un plus pour notre territoire, son extension et l'emploi de demain. Nous nous sommes battus pour le Val de Fontenay, j'ai apporté la voix de Saint-Mandé. Il y a deux jours, Françoise Fougerole était à la manifestation pour le Grand Paris, auprès des élus, pour nous représenter et pas seulement me représenter. Donc cette intercommunalité avec l'ACTEP, nous sommes en plein dedans, mais une intercommunalité intéressante et forte. Nous avons lancé le futur lycée international qui va bénéficier à tous les jeunes, ados, non seulement de Saint-Mandé mais de l'Est parisien.

Pour l'administration qui, soit disant, est en souffrance. Chacun autour de cette table l'a constaté, nous avons maintenant, depuis quelque temps, une nouvelle direction, dynamique, jeune, novatrice, qui mord sur les sujets, qui ne pratique pas une gestion un peu "Bisounours" de la fonction publique, qui est beaucoup plus active, beaucoup plus intervenante. Je souhaite qu'elle nous aide et que nous, nous apportions la substance. Un élu c'est fait pour apporter la substance, expliquer la logique du choix et à l'administration d'interpréter à travers les procédures administratives, juridiques, financières et de gestion humaine. Nous avons une administration, un directeur général des services et des chefs de service. Monsieur Guy Montagnon a décidé de nous quitter mais il a préparé le DOB et je l'en remercie, parce qu'il a fait un gros travail que j'ai toujours reconnu d'ailleurs, il n'y a pas de souci là-dessus. Nous n'avons pas encore de directeur financier parce que le précédent est parti. Le nouveau directeur financier arrive de Courbevoie, une grande ville où il est directeur adjoint financier. C'est quand même un plus qui va nous aider dans la gestion de nos comptes, de nos emprunts et de notre logique financière qui va être compliquée dans les mois à venir. Nous allons travailler à cette gestion et cette volonté d'une administration jeune, dynamique et remodelée, cela nous permet de répondre avec plus de prestations de qualité que chaque Saint-Mandéen, chaque Saint-Mandéenne connaît bien. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous ayons aussi de la perspective.

Le problème c'est de ne pas être que dans l'accessoire, mais de se mettre en permanence en perspective sur le devenir, de ne pas se figer sur des détails. Il faut aller beaucoup plus loin et cet apport que nous avons avec cette nouvelle administration va générer un dynamisme et un souffle de plus en plus fort, de telle façon à ce que soyons de plus en plus sur le terrain pour écouter les Saint-Mandéennes et les Saint-Mandéens. Un élu c'est un émetteur et récepteur et ce sera quelque chose que nous allons continuer. On peut toujours mieux faire, c'est certain, mais je pense que nous ne sommes pas loin d'une bonne note.

Je voudrais vous dire, pour conclure, que le 6 février nous aurons un conseil pour continuer notre travail et faire élire de nouveaux adjoints, si tant est que les délégations soient retirées. Nous avons de grands chantiers en perspective à mettre en œuvre. J'en ai parlé pendant les vœux que j'ai prononcés en votre nom le 12 janvier dernier, pour ceux qui étaient présents et il y a eu 3 moments d'applaudissements :

l'avenue de Gaulle et Florence Crocheton qui avait tenu ce magnifique dossier jusqu'au bout. Si vous y avez travaillé, d'autres y ont aussi bien travaillé et je les en remercie. Ils l'ont fait avec une certaine fidélité, avec concertation, avec dialogue, avec la capacité de me rencontrer en permanence, puisque je suis là en permanence ;

il y a eu des applaudissements finaux, mais cela c'est de tradition, c'est de politesse ;

mais il y a eu un applaudissement intermédiaire, je ne sais pas si vous l'avez vu. C'est la première fois que c'est arrivé depuis très longtemps. C'est quand j'ai pris mon discours, que je me suis tourné vers vous, que je vous ai rendu hommage pour votre sens de l'autre, pour votre quotidien, pour votre présence, pour la passion que vous mettiez dans votre fonction, pour l'écoute que vous aviez de la population, les difficultés qui étaient les vôtres. Il y en a certains qui travaillent, d'autres sont à la retraite, d'autres partagent leur temps et donnent tout ce qu'ils peuvent. Là, mon discours a été interrompu parce que vous avez toutes et tous été applaudis.

Et bien je crois que c'est dans cet esprit-là que nous allons continuer à nous battre pour Saint-Mandé, faire de cette année une année utile. J'avais dit une année dans laquelle on va gérer le quotidien, mais surtout préparer l'avenir. Les grands dossiers sortent et je ne peux que m'en réjouir. Nous allons continuer à protéger, parce que c'est notre rôle en moment de crise et de tourmente, et nous allons continuer à faire de cette ville une ville accueillante, dans laquelle il fait bon vivre, une ville conviviale.

Mes chers amis, chacun a le droit de se présenter aux élections municipales, mais tous ensemble, nous allons gérer Saint-Mandé parce que les Saint-mandéens attendent que nous continuions à la gérer et qu'une tempête dans un verre d'eau ne doit pas nous détourner du pacte de confiance que nous avons signé avec les Saint-Mandéens en mars 2008. 64,50% des électeurs nous ont fait confiance ce jour-là. Ils ont fait confiance à des mouvements politiques, en l'occurrence pour la Droite Républicaine et le Centre que nous représentons à travers nos investitures de l'UMP, du nouveau Centre de l'époque, de l'UDI d'aujourd'hui, ou d'autres mouvements, ou des non-inscrits favorables à nos logiques de vie, à une philosophie politique. Nous allons continuer à servir les Saint-Mandéens. Je vous rappelle que tous les jours il y a 1682 enfants qui ont besoin d'école, nous servons environ 1600 repas, nous avons à peu près 500 gamins qui sont dans nos crèches avec l'AGED ou gardés à domicile, nous avons les policiers qui travaillent nuit et jour, nous avons la Maison des Marronniers, la Maison pour Tous avec de nombreux inscrits, nous avons le quotidien avec 500 personnes qui sont notre administration dont je suis extrêmement fier et que j'ai le plaisir d'animer avec une équipe à laquelle je rends hommage. Vous m'expliquerez quand même la maltraitance. Nous allons donc renforcer cette capacité que nous avons de servir Saint-Mandé, d'en faire une ville recherchée.

Alors les ambitions s'exprimeront et puisque j'ai encore du souffle et de l'ambition, je vous informe, mes chers collègues, que tout en continuant à gérer Saint-Mandé avec vous, à vos côtés et avec une administration remarquable, avec le soutien des Saint-Mandéens, non seulement nous allons faire vivre Saint-Mandé dans « une année utile », mais on en profitera également pour nous préparer à être de nouveau candidat aux élections Municipales en 2014. Je serai tête de liste avec vous, avec ceux qui voudront me suivre pour continuer de faire de Saint-Mandé cette magnifique ville qui est tant recherchée et que nous aimons tant.

Mme Arthur : *Oui Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je voudrais faire une brève intervention suite à la vôtre et à celles de nos deux collègues. En tant que membres de l'opposition, cette animation soudaine au sein du Conseil Municipal et ce sursaut contestataire, bien qu'arrivé un peu tardivement en fin de mandature, nous avons accueillis cela d'un œil amusé et joyeux. Pas parce que cela ne change pas grand-chose pour nous, mais nous pensons que cela est l'exercice sain de la démocratie. Je pense qu'il faut savoir en assumer les revers. Nous, élus de l'opposition, qui siégeons dans la plupart des commissions, sentions bien que derrière cette unanimité, souvent de la majorité municipale, n'est que de façade et que des contestations pouvait se faire jour. Elles sont arrivées à leur point ultime. Sur un plan plus personnel, je voudrais dire que, en tant que membre de l'opposition, sur les cinq conseillers, dont deux adjoints et les conseillers municipaux avec qui nous avons travaillé régulièrement en commissions municipales, je salue le travail qu'ils ont mené en tant que Président de commission et conseillers. C'est très assidu et participant en commission. La commission finances à laquelle je participe et que Monsieur Montagnon présidait, même si nous étions la plupart du temps en désaccord, a menée à un vrai travail, très différent de ce qui avait été fait lors des précédentes mandatures, et à une écoute sur des suggestions même si le résultat n'était pas toujours celui que nous souhaitions. Il y a eu un vrai travail et une vraie ouverture au débat. Ce que remettent en cause, cependant, sur le fond, les cinq*

rebelles, je vais les appeler ainsi, c'est le mode de gouvernance plutôt que l'orientation et le fond des politiques qui sont menés à Saint-Mandé. Sachant que le scrutin a lieu à bulletin secret, c'est la loi et nous avons une responsabilité, le devoir de transparence vis-à-vis de nos électeurs, nous devons nous abstenir car nous estimons que nous n'avons pas à rentrer dans un débat au sein de la majorité municipale. Nous nous abstiendrons donc mais je ne suis pas persuadée que l'on se retrouve avec eux sur le fond et l'orientation des politiques. Sur le reproche qui vous a été fait, Monsieur le Maire, de ne pas avoir été suffisamment présent lorsque vous étiez député, nous étions assez loin du travail au quotidien avec vous pour nous en rendre compte. Mais je pense que c'est quelque chose qui peut être entendu et je suis dans un parti où on est farouchement contre le cumul des mandats. Donc je pense qu'effectivement on ne peut pas, à la fois, être député et maire d'une ville importante quand on veut s'impliquer correctement dans ses fonctions d'élu. Voilà, je laisse la parole à mes collègues.

Mme Touati : Je voulais dire qu'au niveau de l'opposition, donc nous avons bien entendu les arguments exprimés et dont certains méritent réflexion, nous y accorderons toute l'attention qu'ils méritent. Le groupe qui se constitue aujourd'hui est un groupe qui est parti sur votre liste Monsieur le Maire, donc vous partagez nécessairement des idées communes et j'ai entendu Madame Pallière, c'est bien donc un groupe de Droite. Dans ce contexte de droite républicaine, nous ne pouvons que nous abstenir dans ce vote puisque si je rallie pleinement ce qui a été dit par Brigitte Arthur concernant, notamment, les commissions finances où les débats dont la tenue était de grande qualité, nous avons des divergences de fond sur les choses que nous aurions souhaité mettre en œuvre et qui ne le sont toujours pas. Ici ce n'est pas de savoir s'il y avait sur ce point, dans l'ancienne majorité municipale, des personnes qui auraient été favorables au quotient familial, à une Commission d'attribution des logements sociaux, à l'attribution de certaines subventions à des associations ou encore les fameux panneaux de libre expression. Il y avait peut-être des désaccords entre vous, mais cela ne nous concerne pas alors pour l'ensemble de ces raisons exposées, nous allons nous abstenir, ce qui, me semble-t-il, est cohérent. Ce qui n'empêche pas que l'on puisse être parfois d'accord, on a toujours été une opposition de gauche constructive et voté sur certains points. J'ai entendu avec un grand intérêt ce qui avait été dit sur l'intercommunalité, donc vous savez que c'est un sujet qui nous tient énormément à cœur. Après, nous sommes c'est une famille politique où il y a des sensibilités différentes, c'est la Droite, vous avez des sensibilités différentes, c'est un problème qui nous est donc extérieur. Voilà j'en ai terminé avec mes explications de vote.

M. Maherou : Tout d'abord, je voudrais m'adresser au public. Nous sommes élus depuis le 9 mars 2008 et je n'ai jamais vu autant de monde au conseil municipal et cela doit être le fait qu'il se passe quelque chose d'important ce soir, du personnel communal, des Saint-Mandéens, des Saint-Mandéennes mais le conseil municipal est public et je n'ai jamais vu autant de monde c'est bien dommage. N'oubliez pas que le prochain conseil est le 6 février et le 26 mars nous voterons le budget, donc n'hésitez pas à revenir, c'est public. Je ne reviendrai pas, puisque je suis d'accord, avec ce qui a été dit par les membres du PS et des Verts. Je vous demande donc, vous en avez parlé tout à l'heure, quand va réellement arriver le nouveau directeur des services des finances et du budget. Je pense qu'il va y avoir beaucoup de travail d'ici le 26 et ce ne sera pas moi qui le ferai, je ne serai pas élu adjoint, ni aux finances. Et puis, ce soir, mon vote sera l'abstention parce que je ne réglerai pas des affaires de Droite même si j'ai de très bon contact avec vous. Et, Monsieur le Maire, devant le public, devant vos collègues du Conseil Municipal, vous avez lancé votre campagne ce soir, moi je vous redirais ce que j'ai dit dans votre bureau le jour où nous vous avons présenté les vœux. Je me lance également en campagne. Donc avec Beaudouin vous irez loin, avec Maherou vous irez au bout.

M. Le Maire : Merci Monsieur Maherou de votre point d'humour traditionnel. Le nouveau directeur des Finances arrive le 25 février. Mais vous savez le budget est très avancé et nous en parlerons d'ailleurs tout à l'heure, grâce au travail qui a été réalisé au cours de ces derniers mois.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non des adjoints au maire dans leurs fonctions dont la délégation a été retirée par arrêté n°2013-40 pour Mme Claire PALLIERE et n°2013-41 pour M. Guy MONTAGNON.

Il précise qu'en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Concernant le vote relatif au maintien ou non de Claire PALLIERE dans ses fonctions d'adjoint au maire :

- Votants : 33
- Pour le maintien : 5
- Contre le maintien : 23
- Enveloppes vides : 5

Mme Pallière : *Merci, je félicite mes collègues pour leur grande solidarité de groupe, c'est parfait.*

M. Le Maire : *Très bien, la solidarité, je vois, a joué partout. Merci mes chers collègues de regagner vos places, nous allons procéder au vote concernant le maintien ou non de l'écharpe d'adjoint de Monsieur Guy Montagnon.*

Concernant le vote relatif au maintien ou non de Guy MONTAGNON dans ses fonctions d'adjoint au maire :

- Votants : 33
- Pour le maintien : 5
- Contre le maintien : 23
- Enveloppes vides : 5

M. Montagnon : *Je suis ravi d'avoir le même résultat que ma collègue Madame Pallière.*

Le Conseil Municipal s'est prononcé contre le maintien dans leurs fonctions d'adjoint au maire de Mme Claire PALLIERE et M. Guy MONTAGNON.

M. Le Maire : *Nous en prenons acte. Le conseil municipal, vous recevrez la convocation demain, se réunira le 6 février pour la nomination des nouveaux adjoints et de la nouvelle formation de la municipalité. Nous allons donc reprendre le cours de notre ordre du jour et la parole est à Jean-Philippe Darnault qui va présenter le débat d'orientations budgétaires 2013, DOB, qui a été excellemment préparé par Monsieur Montagnon, je le remercie encore.*

M. Darnault : *Cher Michel, je ne sais pas si tu auras beaucoup de monde le 26 mars. Alors en attendant, avant que vous voyiez les tableaux, je vais commencer. Je prends un peu au pied levé la relève du travail remarquable réalisé par mon ami Guy Montagnon. Le budget c'est extrêmement compliqué donc je vais dans le sens qui a été exprimé tout à l'heure. Il y a eu beaucoup de concertations avec les services, j'ai passé également pas mal de temps, vous le verrez tout à l'heure, avec ma délégation. Je pèse 42% des dépenses donc j'ai pu vraiment vivre tout le travail et l'implication de chacun pour la préparation du budget. Je vais donc vous parler de ce DOB, le débat d'orientations budgétaires, qui est une obligation légale.*

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2013

M. DARNAULT : Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Ce débat est une obligation légale et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le vote du budget primitif est fixé au 26 mars prochain.

Le contexte général :

Le gel des dotations de l'Etat et la progression de leurs mécanismes de péréquation

La loi de finances 2013, adoptée par le Parlement, confirme le gel de 50,5 milliards de dotations de l'Etat aux collectivités territoriales pour la 3^{ème} année consécutive.

Malgré ce gel, les dotations de péréquation sont en forte augmentation. Ainsi, au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) vont progresser de 197 millions d'euros au détriment de la dotation forfaitaire des communes.

Enfin, le gouvernement a décidé de porter la dotation de développement urbain (DDU) de 50 à 75 millions d'euros. L'effort sera concentré sur les 50 communes les plus pauvres éligibles à la dotation.

La progression de la péréquation des ressources fiscales des collectivités

La loi de finances confirme *la progression de la péréquation au sein du secteur communal*, dite péréquation « horizontale ».

Ainsi le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est augmenté de 140% (de 150 à 360 millions d'euros). Dans le calcul du prélèvement opéré sur les communes, un nouveau critère de revenu par habitant est introduit à hauteur de 20%.

Par ailleurs, le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) est aménagé. Les communes franciliennes figurant parmi les premières dans le classement de la dotation de solidarité urbaine sont exempté de contribution à ce fonds. Les communes franciliennes les plus riches participeront au FSRIF au maximum à hauteur de 10% de leurs dépenses de fonctionnement.

Les autres mesures

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) demeure à l'abri des effets du gel des concours financiers de l'Etat. D'un montant de 5,6 milliards d'euros, il est en progression de 120 millions d'euros.

L'année 2013 sera la troisième année faisant suite à la réforme de la Taxe Professionnelle. Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) assure à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de la réforme de la Taxe Professionnelle.

Enfin, une nouvelle banque des collectivités locales, bâtie à partir de la banque franco-belge Dexia et associant la Caisse des dépôts et consignation et La Banque Postale, doit voir le jour. Cette banque offrira des volumes de prêts très importants, de l'ordre de 5 milliards d'euros par an.

Sa création est néanmoins suspendue à une décision de Bruxelles, qui devrait se prononcer sur le plan de démantèlement de Dexia au début de l'année 2013. Les besoins de crédits des collectivités sont évalués à 18 milliards d'euros en 2013, comme en 2012.

Le budget à venir pour Saint-Mandé

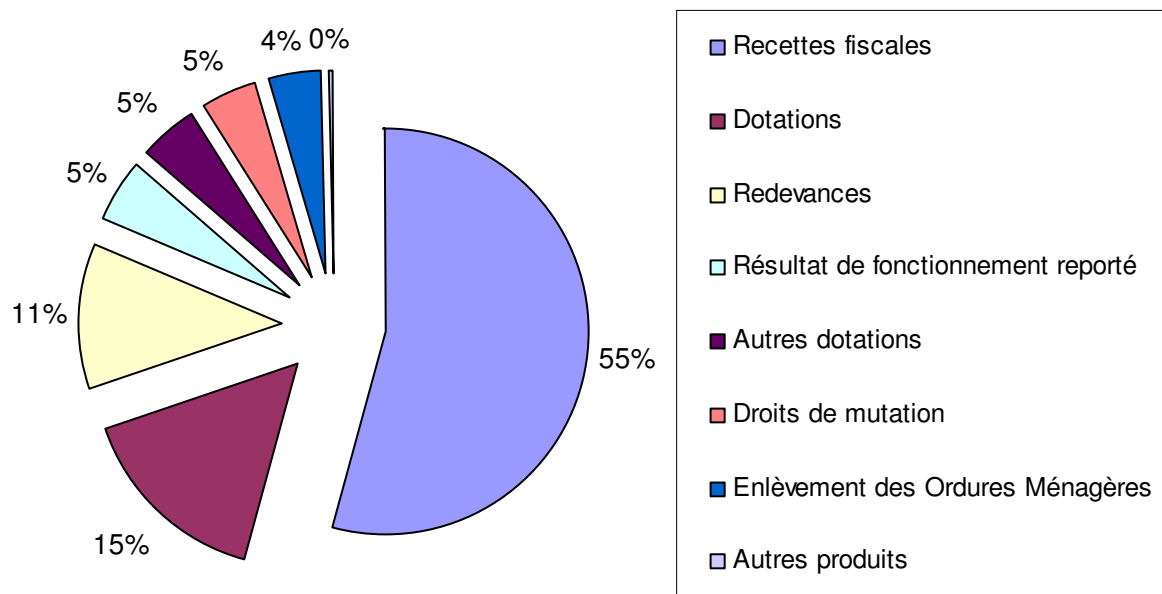
La présentation du débat d'orientations budgétaires se fera en deux parties soit chacune des sections.

➤ **Section de fonctionnement :**

Recettes :

o La structure des recettes de fonctionnement 2012

Pour mémoire, le budget 2012 – 41,33 millions d'€ – répartissait les recettes de fonctionnement ainsi :



o Les recettes de fonctionnement pour 2013

Les recettes fiscales :

Elles représentent 55% des recettes de fonctionnement. Un amendement au projet de loi de finances prévoit une hausse des bases fiscales de 1,8%. Ainsi, une augmentation du produit fiscal est attendue – indépendamment des évolutions de taux décidées. La notification définitive des bases sera communiquée courant mars.

Pour mémoire, l'évolution annoncée en 2012 correspondait également à une hausse de 1,8%. Suite à la notification, une diminution des bases du Foncier Non Bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises a été constatée. Cette baisse a été compensée par une évolution légèrement plus importante qu'annoncée des bases des Taxes d'Habitation et Foncière.

Dans le cadre de la réflexion lors de l'élaboration budgétaire, un maintien des taux d'imposition aurait un impact pour les finances de la Collectivité sur différents plans :

- les ressources fiscales n'étant pas mobilisées, la Commune serait pénalisée dans les calculs d'attribution de dotations ou de contribution aux fonds de péréquation.
- A terme, le ratio entre la fiscalité et les revenus moyens par habitant serait défavorable à Saint-Mandé.
- Le dégagement d'un autofinancement (en partie alimenté par les ressources fiscales) permettrait de réduire le montant de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux structurants et courants.
- Enfin, si la fiscalité sert à la réalisation de projets locaux, la participation de la Commune aux fonds de péréquation est utilisée au niveau national par d'autres collectivités.

Toutefois, afin de ne pas accentuer le niveau des prélèvements obligatoires et ainsi préserver le pouvoir d'achat des saint-mandéens, l'évolution des taux proposés pour atteindre l'équilibre budgétaire restera modérée.

Les dotations de l'Etat :

Comme évoqué plus haut, le gel des dotations est maintenu. Compte tenu des éléments communiqués dans le PLF 2013, la DGF devrait continuer à diminuer en 2013, particulièrement à Saint-Mandé.

En effet, un quart de la dotation : le complément de garantie est en partie basé sur le potentiel fiscal. Ce complément devrait être à l'origine de la baisse de la dotation globale.

Pour information, l'évolution de la DGF entre 2010 et 2013 est la suivante :

DGF	CA 2010	CA 2011	CA 2012	SIMULATION 2013	Evolution 2010 - 2013
	6 685 380 €	6 505 231 €	6 403 957 €	6 329 000 €	- 356 000 €

Les autres recettes :

- Les droits de mutation : Pour 2012, les prévisions budgétaires ne seront a priori pas atteintes. Compte tenu du caractère subi et volatile de ces recettes, un montant raisonnable et prudent sera inscrit dans le budget prévisionnel 2013.
- Pour information, l'évolution des droits de mutation entre 2009 et 2013 est la suivante :

Droits de mutation	CA 2009	CA 2010	CA 2011	Simulation 2012	Simulation 2013
	1 349 023,00	2 424 641,00	2 321 218,70	1 751 123,25	1 500 000,00

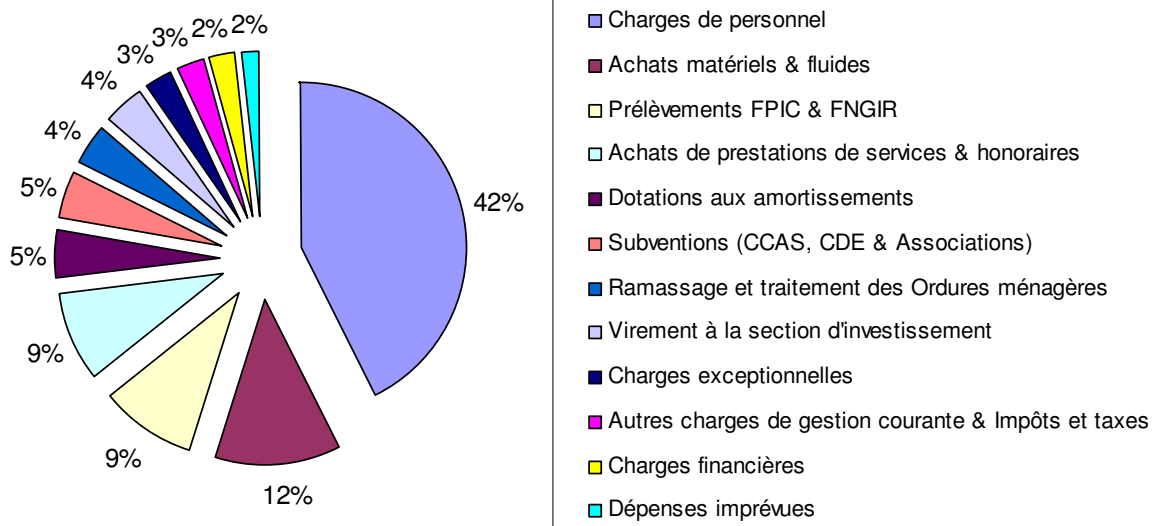
- Les participations CAF sont estimées en fonction de la fréquentation des crèches et des ALSH.
- Quant à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, elle est l'exacte contre partie du service facturé à la Ville par l'entreprise titulaire du marché. On retrouve la dépense dans les charges à caractère général.
- Enfin les redevances : Le travail mené par les services afin d'uniformiser la tarification des prestations offertes va être poursuivi. Il va permettre un alignement avec les communes avoisinantes – pour des prestations équivalentes. Ces mêmes tarifs font l'objet d'actualisation annuelle.

Dans la mesure où la Ville subit des variations de recettes exogènes (droits de mutation, DGF), l'équilibre budgétaire ne peut être que difficilement atteint si la Commune n'actionne pas les recettes directement maîtrisées (imposition locale, redevances) et si elle ne restreint pas ses dépenses de fonctionnement.

□ Dépenses :

- **La structure des dépenses de fonctionnement 2012**

Pour mémoire, le budget 2012 – 41,33 millions d'€ – répartissait les dépenses de fonctionnement ainsi :



○ **Les dépenses de fonctionnement pour 2013**

Des efforts accrus sur les dépenses de fonctionnement :

Dans la continuité des efforts demandés par l'Etat aux collectivités locales, il a été demandé aux services et aux élus délégués d'élaborer une proposition de budget en diminution de 7% (hors frais de personnel).

Pour information, entre 2009 et 2012, les charges à caractère général (achats de matériels, équipements, matières premières, prestations de services...) ont connu une hausse de 2,4%. Cette évolution contenue est le fruit des efforts conjoints des services et de la passation de nouveaux marchés.

Toutefois, sur cette même période de quatre ans, la masse salariale a augmenté de 10,05% malgré le gel du point d'indice. Cette hausse a généré un surcoût de 1,45 millions d'€. Cela s'explique par :

- les impacts des décisions gouvernementales : l'évolution des cotisations, du SMIC, la revalorisation des catégories d'agents territoriaux, les normes d'encadrement (petite enfance, périscolaire...),
- la situation locale : l'évolution mécanique du Glissement Vieillesse Technicité, le renforcement de l'architecture administrative (marchés publics, Direction des Ressources Humaines, pôle juridique...).

C'est pourquoi, une réflexion a été lancée pour contenir de manière concertée et partagée l'évolution de la masse salariale. Cette réflexion porte sur une organisation optimale des services, la recherche de missions en doublon avec celles d'autres services. Le ratio ressources mobilisées / services rendus à la population a été introduit. De plus, chaque départ d'agent (retraite, mutation) est l'occasion de s'interroger sur la pérennité du poste et la réflexion sur son avenir (fusion avec d'autres postes existants, réorganisation...).

Malgré cette concertation, entre les budgets 2012 et 2013, la masse salariale va évoluer d'environ 2,5%. Cette hausse est liée à l'augmentation de taux de cotisations patronales des caisses de retraites, à la revalorisation du SMIC appliquée au 1^{er} janvier, à la démarche de titularisation afin de participer à la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique, au glissement vieillesse technicité...

Malgré un contexte tendu, l'action sociale via le Centre de Gestion de la Petite Couronne va être renforcée. Cela aura pour effet d'accroître les prestations proposées aux agents.

La relance de marchés va permettre de poursuivre l'optimisation des besoins et répondre ainsi au plus près des demandes des usagers (marché de restauration – scolaire, petite enfance et bel-âge, marché de séjours) ou aux impératifs des services concernés (mise en œuvre de nouveaux logiciels de gestion des Ressources Humaines, marché multi-lots de travaux dans les bâtiments – électricité, plomberie..., travaux sur la voirie communale...).

Le maintien des prestations existantes :

- dans le domaine de la jeunesse : Au cours de l'année 2012, différents projets de séjours n'ont pas pu aboutir (inscriptions insuffisantes...). Afin de continuer à proposer ce type d'activités, les séjours mis en place en 2013 ont fait l'objet de publicité auprès des familles largement en amont, de procédures de marchés anticipées, de nouvelles formules de séjours...
- dans le domaine scolaire : le nouveau marché de fournitures scolaires va permettre de répondre au mieux aux besoins des enseignants et des enfants. Les subventions aux classes de découvertes sont maintenues. Elles offrent l'opportunité aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de partir en journées de découverte ou en séjours avec nuitées.
- dans le domaine de la culture : les différents pôles culturels de Saint-Mandé poursuivront leur offre culturelle : la médiathèque et ses différents spectacles (animations jeunes publics, concerts, rencontres littéraires...), le conservatoire et ses rencontres, la saison culturelle variée... sans oublier l'enseignement pédagogique dispensé et la poursuite des partenariats qui ont un apport qualitatif à la saison culturelle.
- dans le domaine du bel âge et des personnes en difficulté : les activités (sorties, repas du bel âge...) sont maintenues ainsi que le développement de l'aide sociale soit directement auprès de la population soit en orientant vers d'autres organismes sociaux susceptibles d'apporter un soutien.
- dans le domaine associatif : les associations bénéficiant de subventions importantes ont été associées à l'élaboration budgétaire et aux difficultés financières rencontrées par la Ville. Des réunions avec les présidents ont été organisées afin de déterminer avec eux les marges de manœuvre possibles et les économies qu'ils étaient susceptibles de dégager.

La poursuite d'actions engagées :

- Telles que le Programme Local de Prévention des déchets, Il est envisagé :
- Au titre des actions éco-exemplaires de la collectivité de réduire la consommation du papier par les services municipaux (sensibilisation passant notamment par la promotion du recto/verso, diminution du parc imprimantes ...) et réduire l'utilisation des gobelets en plastique (en les remplaçant par des « éco-cup » réutilisables à l'image de la Ville),
 - au titre des actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse) : lancement d'une nouvelle action stop-pub spécifique à Saint-Mandé (réalisation d'autocollants propres à la Ville et mesure de l'impact pour identifier les obstacles au respect de l'autocollant) et lancement de la première étape du compostage qui consistera en la promotion et distribution de composteurs domestiques.
- au titre des actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...) : réalisation d'une carte interactive de la Ville identifiant les points de réparation et de réemploi sur la Ville,
- au titre des actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative : des collecteurs de piles devraient être installés dans les écoles.
- Telles que la réservation de places en crèches privées : Entre septembre 2011 et janvier 2012, 28 nouvelles places en crèches privées ont été réservées. Dans le cadre du marché, ce nombre peut être porté à 30. A compter du 1 janvier 2013, deux places supplémentaires sont proposées.

Des charges de péréquation croissante :

Comme évoqué lors de la présentation du budget primitif 2012, le fonds national de péréquation horizontale des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place progressivement à compter de 2012. Le montant pour l'année 2012 était de 193 000 €. La prévision 2013 est de 368 000 €.

Il va aller croissant jusque 2016. Le mode de calcul de cette contribution est basé sur le revenu par habitant et le potentiel fiscal. Il convient de noter qu'encore une fois les taux d'imposition faibles appliqués à Saint-Mandé pénalisent la Commune.

Enfin, le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) place la Ville dans la posture de contributeur à hauteur de 3 750 000 €.

➤ **Section d'investissement :**

○ **L'état de la dette de Saint-Mandé**

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de l'encours moyen depuis le 01 janvier 2011 :

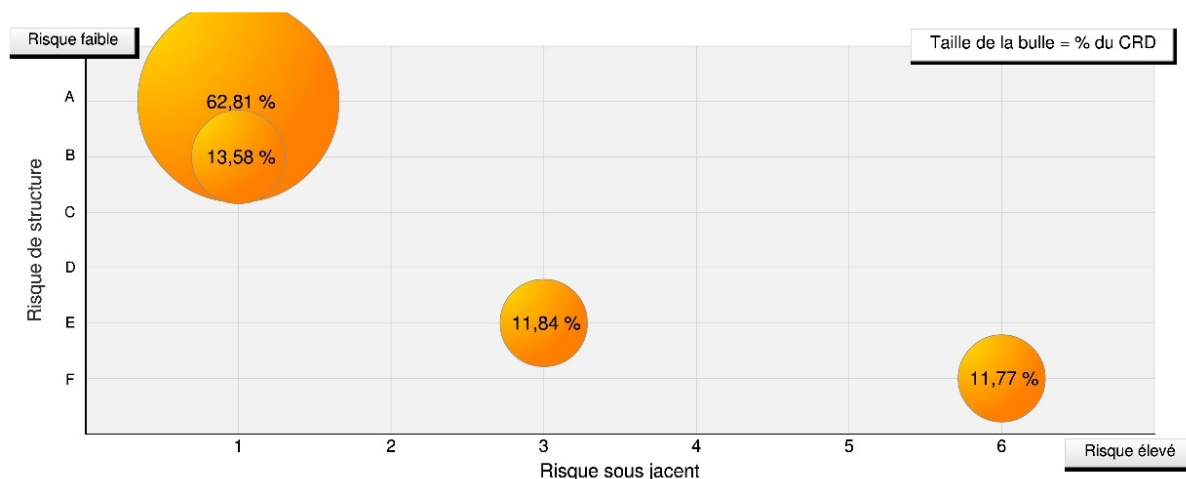
1/1/ année N	2011	2012	2013
Encours moyen	24 370 430,86 €	23 132 625,00 €	21 914 626,99 €

On constate une diminution de 2,45 millions d'€ de l'encours entre 2011 et 2013. Les efforts entrepris ces dernières années pour dégager un autofinancement, pour obtenir des subventions, des dépenses d'investissement contenues et des travaux d'envergure (Val de Gaule) ont permis de ne pas contractualiser de nouveaux emprunts au cours des deux derniers exercices. Ainsi, la dette est passé de 1 086,56 € / habitant en 2011 à 967,06 €/habitant en 2013. Pour mémoire, la moyenne de la strate était de 1 312 €/habitant en 2011.

Vous trouverez ci-dessous l'état de la dette au 1^{er} janvier 2013.

Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Vie moyenne résiduelle	Nombre Emprunts
Dette Globale	21 914 626.99 €	5.17 %	16.97 ans	8.92 ans	16

A l'heure actuelle, voici l'état de la dette de Saint-Mandé selon les critères de la charte Gissler qui définit la « toxicité » des emprunts contractualisés :



On constate que « l'emprunt suisse » (dont le taux d'intérêt est basé sur le cours de change €/CHF) constitue 11,77% du capital restant dû (CRD).

Dans le courant de l'année 2012, différentes rencontres avec Dexia ont eu lieu. Elles avaient pour objet d'entreprendre la renégociation de cet emprunt. Les propositions formulées par l'établissement bancaire ne sont pas encore concluantes.

En effet, un désengagement d'une partie de cet emprunt générerait une forte pénalité de sortie. De plus, la renégociation était liée à la contractualisation d'un nouvel emprunt qui n'était pas indispensable à l'équilibre budgétaire et comptable de la Ville. Si ces échanges multiples n'ont pas porté leurs fruits, la négociation se poursuit. Toutefois, en cas d'échec, le recours contentieux reste envisageable.

Le cabinet « Finances Actives », qui accompagne la Ville dans la gestion de sa dette, tient la Ville informée en temps réels des opportunités bancaires à saisir. Il prévoit que les charges financières pour l'année 2013 vont être en forte hausse. En effet, cet emprunt, jusqu'à présent en phase fixe, est passé

en phase variable au 1^{er} janvier 2013. Le taux d'intérêt fixé est de 14,53 %. Ainsi les intérêts pour l'année vont s'élever à 395 000 € soit un surcoût de 300 000 € par rapport à 2012.

Dans le même temps, en juillet 2012, l'emprunt contractualisé en Francs Suisses a fait l'objet d'une renégociation. Ainsi, il a été « transformé » en emprunt à taux fixe en euro.

o **Les dépenses d'investissement**

L'aménagement du Val De Gaulle s'est achevé fin 2012. L'année 2013 ne connaîtra pas de grands projets aussi structurants.

Toutefois, la Ville poursuivra un effort d'investissement soutenu.

Les principales dépenses seront les suivantes :

- Dans le domaine de la sécurité

La poursuite de la mise en place de la vidéosurveillance, en s'appuyant sur le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

L'installation de 2 cinémomètres permettant de réguler la vitesse des automobilistes dans le Val de Gaulle.

- Dans le domaine des bâtiments communaux

L'acquisition de la salle polyvalente Valophis rue Pasteur, qui permettra à la Ville et aux Saint-Mandéens d'organiser des festivités dans de bonnes conditions de sécurité, d'acoustique, d'isolation et de confort grâce à un aménagement adapté.

La poursuite des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PM.).

Mais aussi, des travaux dans les équipements sportifs :

- Le lancement d'une étude sur la mise en place d'une solution de chauffage écologique (Degrés bleus). Il s'agira d'évaluer l'opportunité de profiter des quantités d'énergie que recèlent les eaux usées pour répondre aux besoins de chauffage du Centre sportif Roger Vergne.
- La réfection des sanitaires hommes et femmes du Gymnase André Benzoni (250 000€).
- Le remplacement de faux plafonds et d'éclairage de circulation au Gymnase André Benzoni.
- La remise en état du dojo de la salle omnisports suite à un dégât des eaux.
- Le remaniement du désenfumage de la salle omnisports (45 000€).
- La pose d'un parquet dans la salle multisports du Centre sportif Roger Vergne (32 000€).

Des travaux dans les écoles :

- La pose de panneaux photovoltaïques à l'école maternelle Paul Bert (35 000€) et l'isolation des combles dans le cadre de ce projet (25 000€).
- La pose de stores à l'école élémentaire Charles Digeon (70 000€).
- La remise en état du préau couvert de l'école élémentaire Paul Bert.
- Le remplacement de faux plafonds et d'éclairages...
- La réfection de l'office et du restaurant scolaire de l'école Charles Digeon (196 000€)

Des travaux au sein de l'Hôtel de Ville :

- la réhabilitation du CCAS
- la mise en conformité des ascenseurs
- le changement d'une pompe à chaleur (61 000€)
- la rénovation d'un conduit de cheminée (52 000€)

Par ailleurs, la Ville souhaite lancer une étude d'aménagement des locaux en sa possession situé au 19/21 rue du Commandant Mouchotte.

Enfin, des travaux d'entretien courant et de réfection divers sont également prévus au sein des crèches et des différentes structures municipales.

- Dans le domaine de la modernisation des systèmes d'information

La poursuite de l'optimisation informatique des services avec la mise en place de nouvelles versions de logiciels métier permettant d'améliorer la gestion courante, notamment à la DRH et à la direction de la famille.

- Dans le domaine des espaces publics de la Ville

- La réparation de voirie suite à des dégradations, notamment causées par le gel (300 000 €).
- La mise en valeur de l'entrée du parking place Charles Digeon (150 000€).
- L'abaissement de trottoirs pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (200 000 €).
- Des travaux de réaménagement du jardin Alexandra David Néel.
- Des travaux de rénovation de l'éclairage public (changements des coffrets pour les marchés forains, remplacement de candélabres...).

- Dans le domaine du logement

La participation à différents programmes de logements sociaux (surcharge foncière au profit des logements sociaux, garantie d'emprunt) et programmation des opérations à venir.

La Ville participera à plusieurs programmes de logements sociaux.

Elle versera des subventions pour surcharge foncière pour les programmes suivants :

- 21 av Joffre par Valophis Habitat, versement du solde de la subvention (406 000 €)
- 85 av du Général de Gaulle par Sofilogis, versement du solde de la subvention (250 000 €)
- 30 rue Allard par Habitat et Humanisme, versement de la subvention (54 535 €)

Par ailleurs, afin de réduire l'impact du Plafond légal de densité sur le volet social de l'opération rue du Cdt Mouchotte, les participations communales suivantes sont prévues :

- 100 000€ à verser en totalité en 2013 à Sofilogis pour la construction de 11 logements locatifs sociaux de type familial,
- 400 000€ (sur un total de 900 000€) à verser en 2013 pour la construction d'un EHPAD de 68 lits.

Enfin, une garantie d'emprunt parviendra courant 2013, pour des prêts PLUS/PLS.

○ **Les recettes d'investissement**

Pour l'année 2013, les recettes d'investissements seront essentiellement constituées :

- - du FCTVA qui dépend des investissements réalisés en 2012,
- - des diverses subventions liées aux projets en cours (Fonds d'Aménagement Urbain, Amendes de police, FIPD...)
- - des dotations aux amortissements, du PLD...

Ainsi que de l'emprunt qui sera indispensable pour atteindre l'équilibre budgétaire.

En conclusion :

L'élaboration du budget 2013 doit permettre à la Ville de faire face à une conjoncture économique défavorable, tout en maintenant la qualité de ses services à la population et en poursuivant une politique d'investissements soutenue mais prudente. Pour parvenir à l'équilibre budgétaire, il apparaît essentiel de maîtriser en volume les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2013.

M. Le Maire : *Merci Jean-Philippe de ce long exposé qui était très bien préparé et qui nous a permis aujourd'hui d'évoquer les grandes perspectives budgétaires de l'année 2013 avant, naturellement, le vote du budget. Mais d'ici là, nous aurons encore d'autres informations. Le travail va continuer et*

nous ajusterons naturellement les propositions. Alors il y a-t-il des questions? Monsieur Arlette, Madame Arthur et Madame Touati.

M. Arlette : Un débat d'orientations budgétaires cela appelle évidemment quelques échanges. Donc nous souhaitons vous présenter quelques principes qui nous paraissent important à suivre pour l'avenir. Ils sont autour de 6 points. D'abord la sincérité des comptes a été rétablie par l'équipe financière sortante, elle doit être maintenue sans concession. Résistons à toute tentation de revenir aux errements passés. Deuxièmement, la situation financière de la France n'est pas rétablie, 2013 et 2014 seront des années difficiles, avec un objectif de déficit budgétaire global tendu. Les collectivités locales seront mises à contribution. Troisièmement, dans ce contexte notre commune ne doit pas se croire autorisée à des libéralités budgétaires, son équilibre reste précaire. Quatrièmement, pour pouvoir contenir les besoins d'impôts nouveaux, les dépenses devront être très sélectives et obéir aux parfaits respect des procédures légales en vigueur. De manière générale, il faut dépenser moins pour dépenser mieux. Cinquièmement, rappelons qu'une dépense de 15 000 euros appelle un devis et un appel d'offre, ceci ne souffre d'aucune exception. Les dépenses récurrentes, hors procédures, ou les investissements d'affichage sont donc à proscrire. Et enfin, nous avons relevé quelques exemples à peser soigneusement en termes d'évaluation coût/avantage avant toute décision. Concernant la rénovation du jardin Alexandra David-Néel, la réalisation actuelle se révèle coûteuse et peu fonctionnelle. Avant de procéder à un nouvel aménagement, il faudra peser les termes. Le projet de valorisation de la chaleur de l'eau de piscine a un caractère expérimental et son intérêt économique est à démontrer. Enfin, le financement d'éventuelles nouvelles festivités devrait être gagé, selon nous, sur des économies de même nature. Ce sont les principes que nous vous proposons pour l'année qui vient.

M. Le Maire : Merci Monsieur Arlette pour nous avoir rappelé ces principes qui sont en grande partie les nôtres et l'ensemble des travaux que nous avons fait depuis plusieurs années le démontre.

Mme Touati : Oui, alors ce sont des observations plus factuelles que celles qui viennent d'être développées par Monsieur Arlette et qui portent sur les points suivants. Il y a tout d'abord la question de l'emprunt Dexia, on en a parlé en commission finances. J'ai bien compris, c'est 300 000 euros d'intérêt que nous allons régler. Les négociations sont en stand-by, Dexia ne propose pas grand-chose, si tant est que Dexia mesure de proposer quoi que ce soit. Je reviens quand même à la question que nous avons déjà posée, quid d'une procédure. Encore une fois, l'administration m'avait envoyé l'article, le problème de la prescription. Si on revient en arrière en disant que finalement on devrait faire une procédure, il y a quand même des problèmes juridiques qui peuvent surgir. C'est une observation, mais 300 000 euros d'intérêts qui s'annoncent, c'est une nouvelle et cela pèse effectivement un peu sur le budget. L'autre observation, s'agissant de ce que l'on peut retirer en termes de redevance, c'est à dire sur les services rendus à la population. On aimerait bien quand même, on va revenir sur un thème type « logement social » : parler du quotient familial. Le principe du quotient familial c'est effectivement un effet de solidarité et d'équité. On paye en fonction de son revenu, ce qui signifie que l'on paye plus quand on a de forts revenus. A travers ce paiement supplémentaire, qu'est-ce que ça apporterait à la Commune? Il y avait eu, au début de la mandature, un début d'étude, une ébauche d'étude, qui avait été entreprise et qu'on a vite oubliée. Il nous paraît intéressant que cette étude soit réalisée dans l'intérêt des Saint-Mandéens qui ont des revenus moyens-modestes et dans l'intérêt même de la collectivité. Je profite, puisque l'on est sur le quotient familial qui n'est pas appliqué dans les cantines scolaires, de rappeler que l'on va renégocier le contrat sur la restauration. Nous avons demandé à plusieurs reprises que l'opposition soit associée, sinon à l'élaboration, mais au stade final du cahier des charges. Il nous est apparu, au fil des ans et à travers les contacts que l'on peut avoir, qu'il y a peut-être, sans aucunement revenir sur la qualité de ce qui est servi aux enfants, ce qui est bien évidemment pas du tout notre optique, eu des exigences qui n'ont pas à figurer dans un cahier des charges d'une collectivité et qu'on pourrait peut-être revenir à davantage de simplicité tout en respectant parfaitement les exigences environnementales et d'équilibre alimentaire. On attend toujours une réponse, en matière de fonctionnement. Et puis quelque chose quand même qui est préoccupant, on nous dit que le contexte concerne finalement toutes les économies en matière de fonctionnement. On va voir du côté du personnel, on va regrouper les postes, quand un agent s'en va, on examine s'il doit être remplacé, on mutualise les compétences, etc. On peut entendre dans la théorie mais ça ne doit pas avoir de limite. Cela doit avoir une limite que lorsque le personnel est débordé. D'abord les agents

doivent être traités correctement, et il y a un moment où la qualité des services rendus aux Saint-Mandéens ne sera plus identique si constamment on compresse les effectifs ou du moins que l'on demande à chaque agent plus de travail sur leur temps d'embauche. C'est une réflexion qui doit être menée. S'agissant de l'investissement, deux observations. Nous reviendrons sur la vidéo surveillance, on attend toujours une étude concernant ses effets positifs sur Saint-Mandé. Je pense que tout procédé doit être soumis à une évaluation, on est prêt à évaluer s'il faut remplacer un agent qui part à la retraite ou qui quitte la collectivité mais pour des postes importants, financièrement j'entends, comme la vidéo surveillance, on n'a pas d'études pratiques. Pour être très concrets, vous devez savoir, Monsieur le Maire, aussitôt peinte, la porte de Val Mandé au 11, a été taguée le soir. Je me suis fait voler mon Smartphone au marché alors que je venais de discuter avec mes collègues et mon mari s'est fait soutirer 40 euros devant la Bred. Le parquet vient de classer l'affaire en disant qu'ils n'avaient pas pu identifier les auteurs de l'infraction. Alors est-ce que la vidéosurveillance, avec le coût d'entretien qu'elle représente, est efficace? Il faudrait, avant tout, le savoir. Par ailleurs, vous savez que les PV par vidéo commencent à donner lieu à des contestations juridiques devant les tribunaux. Nous n'avons pas d'évaluation là-dessus. Je vais finir avec une remarque tout aussi concrète sur le jardin David-Néel. On doit effectivement aménager ce jardin. Les fontaines sont cassées et c'est un espace vide sans âme et que personne ne fréquente. Mais c'est un peu le problème du manque de concertation puisqu'avec Brigitte Arthur nous étions allés aux réunions, qui étaient présidées par Monsieur Jean Eroukmanoff, et nous avons appelé à donner notre choix. Les fontaines n'étaient pas le choix que nous avons retenu. Est-ce que cette dépense que l'on va devoir exposer n'aurait pas pu être évitée avec de meilleurs conseils sur le plan de l'aménagement par des professionnels et une meilleure concertation avec les habitants de Saint-Mandé ? Il est vrai que pour moi ces quelques structures de jeux pour enfants qui se battent en duel, je trouve cela vraiment regrettable alors qu'il y a devant plusieurs bâtiments. Ce sont des remarques tout à fait factuelles mais, des orientations budgétaires sur un an, cela se construit à partir de la renégociation du marché de la restauration scolaire, des intérêts d'emprunts ou des extensions d'installation comme la vidéosurveillance. Voilà des observations qui me paraissent appeler les choix qui ont prévalu dans vos orientations et qui sont ceux de votre majorité.

Mme Arthur : J'interviendrais de façon très brève et je ne reprendrais pas les remarques de ma collègue Madame Touati auxquelles je m'associe complètement. Nous examinerons concrètement le budget lors du Conseil Municipal du 26 mars prochain et nous verrons sur quoi exactement porteront les efforts financiers, puisque la réduction annoncée est de 7% en dépenses de personnel. On comprend bien le budget de rigueur. Il n'y a pas qu'à Saint-Mandé que l'on vote des budgets de rigueur. À tous les niveaux de l'état et des collectivités, les budgets publics sont en réduction mais je pense que, ce que je tiens à vous dire au nom de mon groupe, il est important de ne pas impacter dans ce budget les actes de solidarité qui concernent les personnes âgées, les jeunes, les familles qui ne disposent pas de revenus, les logements sociaux. Sur les dépenses, plus d'investissements, mais j'ai une question là, vous évaluez une mise en valeur de l'entrée du parking Charles Digeon pour 150.000 euros, je voudrais savoir ce qu'il est prévu de faire, si c'est vraiment absolument prioritaire de mettre en valeur cette entrée de parking, pour une somme non négligeable ? Comme je n'ai pu assister à la commission finances, je voulais savoir ce que sont ces locaux des 19 et 21 rue du Commandant Mouchotte sur lesquelles vous souhaitez faire des dépenses d'investissement?

M. Le Maire : Je vais essayer de répondre à vos questions. Le plus gros problème que nous ayons est effectivement l'emprunt Dexia. Nous avons eu cette très mauvaise surprise, comme de très nombreuses collectivités locales, conseils généraux et conseils régionaux en France. Nous avons tenté de trouver, l'année dernière, les meilleures solutions jusque fin décembre et début janvier. Nous avons eu plusieurs propositions qui ont été retoquées parce qu'elles n'étaient pas suffisamment structurées, que les pénalités de sortie étaient très importantes et qu'elles n'étaient pas, à long terme, suffisamment structurantes. Et il m'a été conseillé, à la fois par Eco finance mais aussi par mon adjoint chargé des finances et par l'administration, de continuer d'aller dans ce sens cette année et de nous engager immédiatement dans une démarche, de continuer à trouver la solution de sortie la plus rapidement possible. J'ai très récemment écrit au préfet du Val-de-Marne, puisqu'un fond de dotation a été voté à l'Assemblée Nationale pour permettre aux collectivités locales multiples de sortir de ce piège. Il était doté de 50 000 000 d'euros pour payer une partie des lourds intérêts que vous avez les uns les autres souligné avec raison et que l'on n'a pas cherché à cacher. Je vous rappelle que l'année dernière nous avons fait une provision sur ce sujet suite à

l'autofinancement que nous avons dégagé dans nos comptes administratifs. Nous allons continuer à nous inscrire dans la démarche. Nous avons voté l'année dernière la capacité d'introduire une procédure juridique, je vais la remettre aux débats dans la commission des finances dès que celle-ci sera réorganisée. Nous allons donc vraiment chercher le plus vite possible une solution pour nous sortir de ce piège dans lequel nous sommes tombés en 2007-2008 lorsqu'il y a eu la renégociation des emprunts globaux qui devait nous faire gagner de l'argent. Hélas, je crois pouvoir dire, sous le couvert de Guy Montagnon, que les tableaux présentés n'allaient pas jusqu'au bout de la logique et l'adjoint au maire de l'époque a visiblement fait - nous avons fait puisque je suis le signataire - une erreur forte et j'en suis, nous en sommes tout à fait conscients. Ce sera vraiment la première bataille que nous continuerons de mener. Concernant le quotient familial, Madame Touati, j'ai demandé à Madame Chaudière, directrice de la famille, de bien vouloir relancer toute une étude sur plusieurs logiques. Je rappelle quand même que la ville de Saint-Mandé prend déjà 50% du taux de la masse financière globale de la restauration scolaire, c'est-à-dire qu'il faut qu'ils puisent le quotient familial sur 50% restantes. Il y a plusieurs manières de procéder, nous pouvons le mettre à partir du calcul du quotient familial CAF et nous pouvons augmenter d'autres tranches. C'est tout cela qui va être examiné. Mais j'ajoute quand même que l'effort retenu à Saint-Mandé participe largement à l'effort de la ville. Ils sont bien sollicités, d'autant plus que cela ne vous a pas échappé, depuis juillet 2012 et une loi de finances 2013, plusieurs lois de finances sont passées et que les forts revenus sont fortement attaqués. Nous en sommes arrivés à une fiscalité confiscatoire et donc il va falloir être très attentifs là-dessus. Sur la ville et sur le contrat de restauration, j'ai demandé à Madame Marghieri, adjointe au maire chargée des affaires scolaires et à Madame Crocheton qui préside la CAO, de bien vouloir réunir l'ensemble de la CAO pour que l'expert vienne présenter le cahier des charges qui a été préparé avec l'ensemble des adjoints. Vous allez pouvoir l'avoir avant d'ouvrir les plis. Ce cahier des charges a été envoyé aux associations de parents d'élèves que nous avons reçu ainsi que les directeurs d'écoles de telle façon à ce que nous puissions avoir une concertation forte. J'ai d'ailleurs écrit aux associations de parents d'élèves que je retenais, nous retenions, telle et telle démarche mais pas telle autre. Pour l'instant, nous avons fait et écrit un certain nombre de variantes. Nous avons travaillé sur la restauration scolaire, pour la petite enfance et pour les personnes âgées ; deux contrats différents qui ont été travaillés dans le même sens. J'espère que cela va porter ses fruits. Je vous signale que nous sommes en tout, depuis 2008, à 313 appels d'offres lancés, ce qui prouve que nous sommes attentifs à la démarche et il faut naturellement continuer d'améliorer ce dispositif. Concernant la vidéosurveillance, Madame Arthur, le préfet du Val-de-Marne, dans ses vœux la semaine dernière, il y a 10 jours, a lancé un nouvel appel à l'ensemble des maires du Val-de-Marne qui sont très en retard en la matière pour permettre d'accélérer la mise en place de la vidéoprotection. Je vous signale qu'en 2006 nous avons fait arrêter neuf personnes en flagrant délit de délinquance, nous en sommes à plus de 100 cette année. Est-ce que cela signifie que ça arrête tous les délinquants? Il y a deux éléments : la prévention et l'acte d'aider la justice à avoir des preuves. Vous êtes avocat et vous savez que la preuve est un élément important. Et là-dessus c'est un outil considérable. Les images arrivent directement au commissariat de police, ce qui permet à la BAC ou les autres intervenants de police secours en même temps d'arriver beaucoup plus vite sur le site de l'agression. C'est un outil constitutif de la sécurité, tout le monde en est naturellement conscient. Et vous savez que le gros problème en ce moment est la recrudescence des cambriolages. De nouveaux dispositifs ont été mis en place et on ne peut que souhaiter, avec l'aide de la police nationale sous l'autorité du ministre de l'intérieur, que cette loi porte ses fruits. Le cambriolage est un de nos importants problèmes. Sur le plan de tous les petits actes de délinquance, vous savez que tous les dispositifs juridiques qui avaient été mis en place ont été totalement démontés par Madame la Garde des Sceaux. En conséquence de quoi, il y a un certain nombre de réponses pénales qui n'existent plus et vous avez vu, il y a 2 ou 3 jours, que l'ensemble des magistrats ont commencé à dire qu'il fallait être attentif à leur laisser plus de moyens. Elle a quasiment laissé entendre que les peines de moins de 3 ans de prison ne devaient pas être fait. Ça donne donc une marge pour la réponse pénale sur un certain nombre de délits et les explosions des chiffres en ce moment tentent de montrer qu'il y a une dérive qui est en train de se remettre de nouveau en route. Sur le jardin ADN, je suis tout à fait d'accord, nous avons lancé une première étude pour savoir ce qui se passait exactement et naturellement nous avons inscrit la capacité de faire quelque chose, nous allons donc continuer de l'étudier, c'est un espace qu'il faut revaloriser et auquel il faut redonner vie. Nous avons le souci, je l'avais annoncé lors des vœux, d'aller plus vers un lieu ouvert aux grand-mères, parents, enfants, etc. Un lieu plus protégé, avec peut-être une gloriette pour la musique, etc. Mais c'est un lieu

compliqué à faire vivre. Je rappelle quand même que, quand vous me disiez, docteur, que lorsque vous étiez adjoint chargé de l'urbanisme et qu'il y avait eu cette commission, il y avait eu un vote sur les différents projets, c'est bien cela ? Et que les fontaines avaient été retenues, elles n'ont malheureusement pas bien résisté car facilement accessibles et les enfants peuvent monter dessus. Il faut alors aller vers un autre projet, plus agréable. Pareil pour l'entrée, concernant la réforme du parking place Charles Digeon, il y aura une partie réservée aux motos et nous voulons mieux aménager ce secteur qui est utile et l'accès au parking qui assure une continuité de l'avenue du Général de Gaulle qui a été vraiment réussi. C'est un grand succès même s'il y a encore des petites choses à améliorer, de telle façon à ce que cet espace soit on va le voir dans les études et ce sera présenté en commission, un lieu agréable pour les nourrices, les parents qui viennent avec leurs enfants et que ce ne soit pas non plus un lieu de trafic. Nous allons mener ce projet, toujours avec le souci de faire de Saint-Mandé une ville de qualité. L'espace urbain est pour nous important. Madame Arthur, concernant les chiffres de la solidarité, le CCAS, etc., je puis vous assurer que tous les éléments ne baissent pas. Nous avons le souci de continuer les prestations des personnes en difficulté. Les services sociaux ont toujours été alimentés financièrement pour pouvoir répondre avec le conseil général aux différentes demandes. Vous avez évoqué la dette, je vous ai répondu. Le 19, 21 rue du Commandant Mouchotte sont des espaces que nous avons achetés il y a une vingtaine d'années, et qui sont sous utilisées. On a le projet de l'IGN, est-ce que la Maison pour Tous peut être implantée là-bas ? Cet espace sert de stockage pour les services, il faut qu'on le sécurise. On voulait faire un parking mais finalement c'était extrêmement compliqué et on a eu le refus de la copropriété, qui n'a pas montré grand enthousiasme. Que pouvons-nous donc faire ? Avoir un programmiste, un architecte qui vienne travailler sur ces sujets, nous faire des propositions de lieux d'accueil. La rue du Commandant Mouchotte est un lieu extrêmement vivant, il y a des écoles, le centre sportif. Dans le quartier sud, Madame Pallière me le faisait remarquer, c'est l'endroit où il y a le moins d'équipement public, à part l'école Emilie et Germaine Tillion ou l'école Decroly qui va bientôt être rénovée par le conseil général. Donc tout ça pourrait nous permettre, peut-être, de répondre à des besoins de salles, de salles d'assemblée générale, de copropriété, des salles de maisons pour tous. L'ensemble peut être physiquement différent. Il faut aussi offrir aux services qui en ont besoin des centres de stockage de bonne qualité et, si on constate que ce n'est pas bon et bien, on le remettra sur le marché. C'est environ, 2 500 m². C'est juste derrière notre équipement de labo langues. Là-dessus, nous allons continuer à travailler. Vous avez d'ailleurs posé une question sur les subventions, je ne me souviens plus très bien Mme Arthur, je m'excuse.

Mme Arthur : Non, je disais que sur le plan des déchets...

M. Le Maire : Le souhait sur le plan de la prévention sur les déchets est de faire en sorte que nous ayons moins de déchets à envoyer, à traiter et que naturellement cela coûte moins cher en ramassage et en traitement. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil Municipal prend acte du DOB 2013 de la ville Saint-Mandé.

3. a/ b/ c/ Participation communale à l'équilibre financier de l'opération de construction de logements locatifs sociaux et d'un Etablissement pour l'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et sollicitation d'une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain : programme immobilier sis 57-57 bis rue du Commandant Mouchotte

M. EROUKHMANOFF : Dans le cadre du réaménagement du site libéré par EDF rue du Commandant Mouchotte, trois projets différents sont mis en œuvre sur l'ensemble de cette assiette foncière de 8 500 m². Il s'agit de la réimplantation d'une clinique de santé mentale implantée rue Benoit Lévy, de la construction de 128 logements en accession comprenant une Résidence Club pour personnes âgées, d'une opération de construction de 11 logements locatifs sociaux et enfin d'un EHPAD de 68 places.

Ce dernier projet est réalisé en VEFA (vente en état futur d'achèvement), par la société de promotion Philia. Les bâtiments ont été acquis par la M.I (Maison de retraite intercommunale) de Fontenay pour l'EHPAD et par l'EPFP (Etablissement public des fonds de prévoyance du Ministère de la Défense) et Logidev-Sofilogis, respectivement pour la nue-propriété et l'usufruit des logements locatifs sociaux.

L'ensemble des constructions réalisées par Philia, y compris les constructions sociales, participe au financement du Plafond Légal de Densité. Au final ce sont les opérateurs sociaux, en l'espèce la M.I et Sofilogis-Logidev qui supportent la partie de la taxe financée par PHILIA augmentant fortement le coût de l'opération sociale. Bien que PHILIA ait décidé d'amortir une partie du déficit de son opération (environ 500 K€). L'ensemble de l'opération sociale présente un solde négatif de 1 M€.

Le coût total de revient prévisionnel de l'EHPAD s'élève, pour la M.I, à 12 724 569 Euros. La M.I finance cette opération à grand renfort de ses fonds propres (33% du prix de revient de l'EHPAD et près de 70% du montant des prêts attendus). Elle sera également subventionnée par le Conseil Général 94 (984 K€) et par le Conseil Régional (688 K€).

Le coût prévisionnel de l'acquisition de l'usufruit des 11 logements locatifs sociaux, agréés PLUS (2 logements) et PLS (9 logements), par Sofilogis, s'élève à 1 451 825 €.

Afin d'assurer la faisabilité de l'opération, les deux opérateurs sollicitent la commune pour l'attribution de subventions d'équilibre pour un montant total de 1 M€, soit 900 K€ pour la M.I et 100 K€ pour Sofilogis. Ces sommes proviendront des différentes taxes d'urbanisme dues dans le cadre de cette opération (taxe locale d'équipement et taxe sur le dépassement du plafond légal de densité).

La réalisation de ces programmes apportera à la commune la possibilité de faire reconnaître 40 unités nouvelles de logements locatifs sociaux tels qu'ils sont définis par l'article 55 de la loi SRU, soit 23 unités pour l'EHPAD et 11 unités pour le programme Sofilogis.

Les montants versés, après remboursement du FAU, (les 100 K€ pour les logements sociaux et le solde de 550 K€ de l'EHPAD) pourront être déduits par la commune de la pénalité due au titre de l'article 55 de la loi SRU, sur plusieurs exercices si besoin.

Par ailleurs, sous réserve de l'adoption d'un règlement du FAU pour l'exercice 2013, la commune pourra prétendre au remboursement d'une partie de la subvention versée, non déduite de la pénalité SRU, soit maximum 350 K€.

Il vous est donc proposé d'accorder une subvention d'équilibre d'un montant de 900 000 € à la M.I pour l'opération de création d'un EHPAD de 68 places et d'une subvention d'équilibre de 100 000 € à la société Sofilogis, pour l'opération de création de 11 logements locatifs sociaux, sur le site rue du Commandant Mouchotte.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à l'octroi de ces financements et à solliciter une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain, au titre du versement par la commune à la M.I, de la subvention d'équilibre destinée à l'opération de la création de l'EHPAD.

M. Le Maire : *Monsieur Maherou et Madame Osmont.*

M. Maherou : *Oui, merci Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, juste deux petites questions, la réalisation de ces programmes apportera à la commune la possibilité de faire connaître 40 unités nouvelles de logement locatif. Référez-vous à l'article 55 de la loi SRU, soit 23 unités pour l'EHPAD et 11 unités pour sofilogis, et si on fait le calcul ça ne fait pas 40 mais 34.*

M. Le Maire : *C'est une erreur. C'est 29 unités pour l'EHPAD. Vous avez raison c'est une erreur, j'allais la corriger mais vous avez parlé avant et Madame Crocheton me dit que cela a été dit en commission, mais c'est donc 29 unités pour l'EHPAD.*

M. Maherou : *Alors en commission je n'ai pas entendu, je devais être sur mes deux oreilles. Donc ça et puis il y avait le problème aussi qui avait été soulevé de la crèche et là on n'en parle toujours pas. On avait reçu un petit message le mardi 22 à 12 heures 13. La crèche est bien prévue dans ce projet, il s'agit d'un oubli. L'espace crèche est bien dans le permis de construire mais il n'apparaît toujours pas dans la note de synthèse, à moins que je me trompe, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?*

Mme Osmont : *Depuis qu'il est question d'un programme immobilier sur le terrain de 57-57 bis rue du Commandant Mouchotte, l'implantation d'une crèche à gestion privée a été annoncée. Donc c'est la*

même question de Monsieur Maherou, j'ai été surprise de ne retrouver aucune trace de cette structure dans les textes qui ont été soumis au vote. Aux questions que nous avons pu poser, nous avons reçu par courriel une réponse de Monsieur le Maire évoquant un oubli de l'administration et je suis surprise que cette remarque soit restée sans effet sur le texte qui nous est proposé. Et je voudrais avoir la confirmation que la crèche est bien prévue, dans ce cas elle devrait figurer sur le texte que nous allons voter. Par ailleurs, compte tenu d'expériences récentes dans ce domaine, il paraît indispensable d'assurer l'existence d'espaces extérieurs de jardin et terrasses pour cette crèche sans lesquelles le local serait forcément mal adapté. De plus, le texte soumis au vote fait-il état de logements privés ? Quel est la répartition entre les logements de la résidence senior et les autres s'il vous plaît ?

M. le Maire : Alors, concernant cette belle opération pour la ville, il y a 128 logements en accession dont 71 en Résidence senior. La crèche n'est pas indiquée dans les documents d'urbanisme pour l'instant en tant que crèche pour la bonne et simple raison que le promoteur privé qui fait cette opération est en train de choisir son opérateur de crèche. Il y a « les petites canailles » qui est dessus et d'autres. Donc, comme il n'a pas encore arrêté son choix sur l'opérateur qu'il proposera à la ville, ça a permis de ne pas retarder l'attribution du permis de construire qui a déjà fortement reculé à cause des recours des requérants. Une fois l'opérateur retenu, COGEDIM, déposera une autorisation de travaux pour la création de la crèche de 39 à 40 berceaux avec un jardin de 93 m² soit 2,3 m² par enfant. A titre d'information, le jardin n'est pas obligatoire. Nous avons une cour de 140 mètres à la Maison du Bois dont on a du mal à s'occuper parce qu'il y a des gens au-dessus, la cour fait quand même 140 mètres carrés pour 75 enfants soit 1,8 mètre carré par enfant. La ville engage le minimum de financements et donc c'est une bonne opération puisque la taxe PLD versée va être de 4 180 000 euros, permettant ainsi de financer la surcharge foncière de la maison de retraite et des logements sociaux. Nous allons pouvoir faire la demande de Fonds d'aménagement urbain qui sera à la hauteur de 350.000 € et si nous enlevons les deux pénalités, les déductions de la pénalité SRU, nous arrivons à un taux quasiment zéro d'intervention de la ville, ce qui est en soi une bonne chose pour avoir des équipements publics de qualité.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité :

a/ une subvention d'équilibre de 100 000 € à la société Sofilogis, pour l'opération de création de 11 logements locatifs sociaux, sur le site rue du Commandant Mouchotte.

b/ une subvention d'équilibre d'un montant de 900 000 € à la M.I pour l'opération de création d'un EHPAD de 68 places.

c/ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Fonds d'Aménagement Urbain, au titre du versement par la commune à la M.I, de la subvention d'équilibre destinée à l'opération de la création de l'EHPAD.

Merci Mes Chers Collègues. C'est une unanimité et nous ne pouvons que souhaiter que ce chantier commence enfin. Les riverains qui ont fait le recours et qui ont négocié avec le propriétaire privé pour trouver leur accord ont trouvé un bon accord. Nous avons perdu un an sur la construction de la maison de retraite et des logements sociaux, mais c'est ainsi. Alors nous allons passer au point quatre de l'ordre du jour, il s'agit de l'intervention de Madame Florence Crocheton, l'adjointe au maire, concernant l'approbation du programme local de prévention des déchets du programme d'action pour 2013.

4. Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets et du programme d'actions pour 2013

Mme CROCHETON : Lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011, nous avons approuvé le lancement du programme local de prévention des déchets (PLP) de la Ville, qui avait abouti à la signature d'un contrat cadre avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) le 9 novembre 2011.

A ce titre, la Ville perçoit chaque année et pendant 5 ans une subvention d'un montant de 33 456 euros, servant à financer la réalisation du programme à hauteur de 75%.

La première année du PLP arrive aujourd'hui à son terme et avec elle la réalisation même du programme.

Le PLP de la Ville est notamment constitué d'un diagnostic de territoire présentant les gisements de déchets par flux et leurs potentiels de réduction, ainsi que de fiches actions destinées à atteindre l'objectif de réduire en 5 ans de 7% la quantité de déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, la réalisation du diagnostic a permis de démontrer que la diminution de la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) a déjà été amorcée ces 4 dernières années et que les quantités produites sont faibles au regard des données nationales.

En parallèle, la quantité des déchets ménagers et assimilés (DMA) est quant à elle en progression sur cette même période, et les quantités produites supérieures aux données nationales.

L'objectif du PLP est donc de réduire la quantité de DMA en mettant en place plusieurs actions répondant à des thématiques précises. Pour l'année 2013, le programme d'actions sera donc le suivant :

- Au titre des actions éco-exemplaires de la collectivité : nous souhaitons réduire la consommation du papier des services municipaux et réduire l'utilisation des gobelets en plastique
- Au titre des actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse) : nous allons lancer une nouvelle action stop-pub spécifique à Saint-Mandé et nous allons également lancer la première étape du compostage : le compostage domestique.
- Au titre des actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...) : nous réfléchissons à la réalisation d'une carte interactive de la Ville identifiant les points de réparation et de réemploi.

Mme Arthur : *Une ou deux remarques. Ce programme de prévention des déchets va effectivement dans le bon sens. J'ai été désigné par mes collègues pour participer aux travaux de la mise en place de ce programme, donc c'est extrêmement intéressant et nous le voterons, bien entendu. Je voulais revenir sur l'importance du compostage, notamment du compostage collectif qui est encore dans les limbes et sur l'éventualité de la mise en place de jardin partagé sur le territoire. C'est quelque chose qui nous remonte en tant que conseiller, on est quand même saisie par des Saint-Mandéens sur la mise en place de jardin partagé. Ce serait intéressant même si on connaît l'état du peu de terrain disponible mais un jardin partagé ce n'est pas non plus 3 hectares. L'utilisation du compost collectif en relation avec éventuellement la création un ou deux jardins partagés ça fait aussi du lien social.*

M. Clerc Renault : *Nous nous réjouissons de l'avancée du plan de réduction des déchets. Cette avancée a été en grande partie possible grâce au travail d'une étudiante apprentie. Néanmoins cette dernière a terminé son cursus, alors ma question est la suivante : Quels moyens humains vont être désormais mis en œuvre pour le poursuivre si nous voulons être en conformité avec les recommandations de l'Ademe.*

Mme Crocheton : *Effectivement Brigitte, tu m'avais parlé de ce sujet-là depuis un petit moment. Il est vrai que maintenant on y arrive, on ne peut pas tout faire en même temps, c'est vrai qu'il faut des moyens humains pour gérer et suivre. On lance déjà le compostage individuel. Au niveau de la Fête des jardins, on avait tenu un stand avec des personnes qui s'étaient inscrites, il y a eu l'article dans le BMO et de nombreuses personnes qui ont répondu. On démarre donc petit à petit au printemps avec des distributions de composteurs individuels et par la suite on ira vers le compostage collectif, mais il faut aussi des volontaires pour suivre ce compostage collectif dans l'immeuble collectif.*

M. le Maire : *Combien y a-t-il eu de réponses au questionnaire du bulletin municipal ? Et sur Internet ? Une cinquantaine. Très bien. Concernant Monsieur Clerc Renaud, nous allons tirer votre réponse de la proposition de Monsieur Arlette tout à l'heure sur sa RGPP tout à fait excellente. A savoir qu'on va mettre en place de la transversalité, on a donc souhaité mettre de la transversalité, il faut faire attention aux dépenses. Madame Pallière dans un Comité de Direction (CODIR) m'avait demandé si on pouvait embaucher quelqu'un pour gérer le compostage, je lui ai répondu que dans un premier temps on allait regarder peut être des postes plus urgent, plus important sur ce dossier. Donc nous allons mettre de la transversalité, c'est une vraie révision générale des politiques publiques et nous sommes attentifs à la bonne dépense et donc pour l'instant c'est Gaëlle Bruchet, et c'est la personne qui va remplacer Tamara Noël, Mme Johanna Adamczyk qui va bientôt la remplacer dans quelques jours. Et puis une*

troisième personne suivra ça. On va essayer de mettre vraiment l'ensemble des services parce que c'est une œuvre collective donc on a tout intérêt à ce que chaque service se subsiste bien de ses sujets. J'avoue que l'étudiante nous a vraiment rendu service, on lui a, entre guillemets, payé ses études de Masters 2 d'environnement et développement durable et de traitement des déchets. C'était une excellente chose, mais on ne peut pas non plus toujours continuer à faire ça. Nous sommes donc dans cette démarche et c'est la raison pour laquelle nous passons justement ce soir pour avancer cette délibération. Mais je vous en prie.

Mme Crocheton : Juste pour dire, que de toute façon l'Ademe avec qui on a signé ce programme suit évidemment l'évolution du projet et est tout à fait au courant de notre situation et ils comprennent qu'on ne peut pas tout faire en même temps.

M. le Maire : Il faut souhaiter également que l'Ademe est toujours ces subventions puisque, on l'a vu pour le dossier sur le RER, la subvention a considérablement baissée.

Mme Crocheton : Pour les composteurs c'est surtout le Syctom qui nous aide sur cette action spécifique.

M. Le Maire : Le Syctom s'autofinance, si je puis dire, par son propre travail, mais il y a l'Ademe aussi qui intervient.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le programme local de prévention des déchets de la Ville de Saint-Mandé, ainsi que le programme d'actions pour l'année 2013.

5 Participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour jeunes de printemps de la Maison des Marronniers 2013

Mme FOUGEROLE : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires de printemps 2013 et afin de répondre aux souhaits exprimés par les jeunes Saint-Mandéens, il convient d'organiser un séjour.

Il est proposé au Conseil Municipal un séjour, organisé par les animateurs de la Maison des Marronniers, avec les prestataires extérieurs suivants :

- ADA : location de minibus
- CAMPING LES ALMADIES : hébergement
- INSIDE SURF SCHOOL : cours de surf

Ce séjour concerne des jeunes de 11 à 25 ans pour 12 inscriptions minimum et 12 inscriptions maximum, durant les vacances scolaires de printemps 2013.

Les conditions du séjour sont définies dans le tableau ci-après.

Coût du séjour :	462,93 € euros par enfant
Dates :	Du 27 avril au 4 mai 2013
Thème :	Surf
Lieu :	LA TRANCHE SUR MER (85)
Tarif par tranche: (quotient familial)	
Tranche A	92.59 euros
Tranche B	152.77 euros
Tranche C	231.47 euros
Tranche D	310.16 euros
Tranche E	384.23 euros
Tranche F	462.93 euros
Nombre d'inscription :	12
Tranche d'âge :	11-25 ans
Transport :	Aller/retour en minibus de location
Hébergement :	CAMPING LES ALAMDIES
Prestations :	- ADA : location de minibus - CAMPING LES ALAMDIES : hébergement - INSIDE SURF SCHOOL : cours de surf

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs de la Maison des Marronniers.

La participation des familles est calculée en fonction du barème des séjours de vacances (quotient familial).

La Ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour.

La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce séjour, durant les vacances de printemps 2013, organisé par la Maison des Marronniers ; les dépenses et les recettes étant imputées aux chapitre et article correspondants.

6 Autorisation donnée à M. Le Maire de saisir le Conseil Général et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour demander le report de la réforme des rythmes à l'école primaire à la rentrée 2014/2015

Mme MARGHERI : Le projet de décret sur l'aménagement du temps scolaires, prévoit l'entrée en vigueur de la réforme à la rentrée 2013.

Cependant, le texte laisse la possibilité d'un report à la rentrée 2014 pour les communes qui demanderaient une dérogation auprès du Conseil Général et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Afin de permettre une réflexion sur l'organisation de l'aménagement de ce temps scolaire entre les différents partenaires locaux en matière d'Education et la nécessité d'évaluer l'impact financier de la réforme des rythmes, pour la commune,

Mme Arthur : *Je comprends bien la motivation seulement, je pense, enfin nous pensons, que c'est un peu dommage, de reculer d'un an et demi à nouveau, la mise en place de la réforme de rythme scolaire. Ça a été moins difficile de passer de quatre jours et demi à quatre jours que de passer de quatre jours à quatre jours et demi. Je pense que toutes les études pédagogiques estiment que c'est une bonne chose pour les enfants justement de revenir à quatre jours et demi. Nous ne sommes donc pas favorables au report des rythmes scolaires. Nous voterons contre.*

M. Le Maire : *Qu'un ministre veuille inscrire son nom sur une réforme, on n'y voit pas d'inconvénient, qu'on fasse des rythmes scolaires différents pour les enfants si tous les pédagogues le disent « why not », mais au moins que ça soit préparé et que nous ayons des instructions claires, nettes et précises. Le texte a fixé pendant un temps à 5 heures 30 par jour le temps maximum d'enseignement, 3 heures 30 pour la matinée avec une pause méridienne d'une heure 30 et une fin d'école à 16 heures 30. Les aides individualisées, qui marchaient très bien de 2 heures, ils les ont supprimées et les ont remplacées par les 4 heures d'activités pédagogiques dont 3 serait à la charge des communes. On a commencé par une demi-heure, ensuite 45 minutes, puis 1 heure et 2 heures. Après c'était payant, après c'est devenu gratuit, ensuite on nous a dit que ce sont les communes qui devait tout prendre en charge. Je constate que c'est une forme de nationalisation des services scolaires puisque nous n'aurons plus quasiment la capacité de gérer ce personnel. En plus, nous avons déjà des structures qui sont en place, nous avons des mécaniques qui ont été mises en place et elles ont un coût. Il y a des personnels, des humains et nous nous devons de gérer leur temps. Est-ce qu'il faut les faire venir pour 45 minutes? Les professeurs ont tous fait grève à Paris quand Paris voulait le mettre en œuvre. Paris qui n'avait pas le personnel pour mettre le service minimum adapté pendant les grèves a trouvé du personnel pour faire la réforme du rythme scolaire. On se réjouit de l'évolution des choses aussi. Là, nous souhaitons qu'il y ait des directives fermes. Nous avons été à toutes les réunions, nous avons mis en place un groupe de travail auquel la commission de Annick Marghieri participera, il y a des associations qui travaillent avec nous et celles qui font un certain nombre de prestations dans les écoles. Nous avons nos intervenants extérieurs et notre Labo langues, les centres de loisirs, la halte-garderie, la surveillance des restaurants scolaires. Tout cela représente de la matière humaine et on ne peut pas se permettre de faire n'importe quoi. Alors, je sais bien qu'il faut réfléchir au rythme scolaire des enfants et là-dessus il y a aucun problème car la ville qui est républicaine appliquera la loi. A partir du tableau de nos propres travaux, de nos constats, de nos capacités, de nos moyens bien identifiés et du coût que ça représente, on pourra établir une nouvelle grille et on essaiera d'y répondre avec les équipes pédagogiques, l'éducation nationale et les parents d'élèves. Mais je vois que la FCPE s'y oppose. L'AMF a posé beaucoup de questions. On a reçu une lettre, des directives puis d'autres ... Donc attendons que tout cela se soit calmé et qu'on ait des directives nettes, claires et précises et on avancera sur ce sujet comme toutes les villes de France. C'est la raison pour laquelle nous passons ce soir cette délibération parce qu'il était prévu que nous le fassions avant le 1er mars. Le ministre, dans une grande générosité, a repoussé au 31 mars et puisque nous sommes dessus, on va le passer.*

Mme Touati : *Une petite précision : vous avez dit que la FCPE s'est prononcée contre la réforme.*

M. Le Maire : *Je viens de vous dire qu'elle est contre la réforme telle qu'elle est présentée aujourd'hui et elle demande son report.*

Mme Touati : *J'avais cru comprendre que c'était sur le plan national et le plan local que la FCPE était favorable à la réforme mais qu'elle posait un certain nombre de questions.*

M. Le Maire : *Je fais un peu d'humour Madame Touati, je vous lis : "la FCPE 94 refuse, ce n'est pas moi qui l'écrit, une réforme des rythmes scolaires bâclée ne prend pas en compte tous les besoins éducatifs et pédagogiques des enfants et il risque d'aggraver encore les inégalités scolaires et territoriales". Alors si c'est nous qui l'avons fait, puisque la FCPE et le Parti socialiste sont la même chose, ils auraient dit : "une fédération demande sa mise à plat et l'ouverture d'une réelle concertation, elle appelle tous ces conseils locaux à refuser une mise en œuvre de cette réforme pour septembre 2013, etc. Ils disent bien que l'intérêt de l'enfant c'est l'intérêt de tous les enfants, c'est l'école à l'école et que les rythmes scolaires il faut les faire. Nous aussi on est tout à fait d'accord. Quand on nous a dit que les quatre jours c'était bien, on la fait. Maintenant on nous demande de revenir aux quatre jours et demi, on va s'y adapter, aucun souci. Alors je mets cette délibération aux votes, délibération que vous avez sur votre écran, qui consiste à saisir le conseil général et le DASEN de telle façon à lui dire que nous ne sommes pas contre la réforme et que nous souhaitons la repousser à 2014.*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à saisir le Conseil Général et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), pour demander le report de la réforme des rythmes à l'école primaire à la rentrée 2014 :

29 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Maria TUNG, M. Michel MAHEROU, Mme Claire PALLIERE, M. Guy ARLETTE, M. Guy MONTAGNON, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Brigitte OSMONT

4 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

7 . Autorisation donnée à M. Le Maire de signer la convention de partenariat 2013 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne

Mme DUSSUD : La Ville de Saint-Mandé a conclu en 2010 un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, ceci afin de préserver et de développer une offre artisanale de proximité, attractive et de qualité.

Les deux parties s'accordent pour collaborer activement autour des trois actions suivantes :

- l'observatoire de l'artisanat : un outil dynamique au service de la Ville et de la Chambre de métiers et de l'artisanat,
- l'accompagnement des cédants et des repreneurs d'entreprises,
- l'implantation de jeunes artisans porteurs de projet sur la commune.

En 2013, l'effort portera, en priorité, sur la recherche toujours active d'un charcutier-traiteur et autres commerces de proximité (métiers de bouche, commerces de services...) ainsi que sur tous les commerçants-artistes cédants.

Au regard des résultats obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2013.

En conséquence, il est proposé de renouveler cette convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne.

La convention 2013, couvrant une période de douze mois et prenant effet à la date de signature, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé en faveur de l'artisanat, composante essentielle du tissu économique de Saint-Mandé et ce, aux côtés du service municipal du Développement économique et de l'Emploi.

La convention indique également que la Ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, une subvention annuelle dont le montant pour l'année 2013 est fixé à 7 500 €.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. Le Maire à signer la convention de partenariat 2013 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne.

8 Application de l'article L 2122.21 L2122.22 L 2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes prises par M. Le Maire :

- Approbation de la convention de participation du point information jeunesse de la ville de Saint-Mandé à l'opération de sensibilisation "consommation de produits illicites"
- Approbation de la convention de mise à disposition d'une pataugeoire au profit des enfants de la halte garderie Maison du Bois pour la pratique d'activités aquatiques
- Approbation d'une convention de prêt de la Maison des Marronniers à l'association "La Passerelle" du 24 au 25 décembre 2012 et du 31 décembre 2012 au 1er janvier 2013

- Approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle entre "Hélène Labarière quartet/Kidd Jordan quintet" par le Festival Sons d'hiver
- Approbation d'un contrat de vente relatif à la diffusion du spectacle « Contes Doudou » par « la Compagnie des Epices »
- Création de la régie d'avances de la Maison pour Tous

M. Maherou : *Mes Chers Collègues, j'ai une question après, mais là c'est une réponse. Au début, quand il y a eu le vote du PV, je vous ai dit que j'en parlerai après, c'est à la page 12, vous aviez proposé qu'un membre de l'opposition municipale soit membre de la commission d'attribution des subventions du Fisac et on ne vous avait pas répondu. Je m'en suis aperçu suite à la concertation avec mes collègues. C'est moi qui représenterais l'opposition. J'irai à la commission de Madame Dussud. Merci, ensuite c'est une question sur le futur BMO pour savoir d'abord quand il sortira, parce que je pense que vous allez attendre le 6 février pour pouvoir présenter, les 2 nouveaux adjoints. Tout à l'heure dans le petit discours de Madame Pallière, elle demandait une tribune dans le BMO. Il y aura donc 4, 5 tribunes ? Comment ça va se faire sur ces pages dans BMO exactement ? Vous pouvez nous en dire un peu plus ?*

M. Le Maire : *Et bien écoutez, d'ici le 6 février je vais demander à chaque groupe de désigner une personne qui va permettre de travailler avec le directeur général des services à une redéfinition de « vos élus ont la parole », permettant ainsi de redéfinir le nombre de caractères et la grandeur des colonnes qui seront attribués à chaque groupe pour que le groupe nouveau d'opposition qui vient de se créer ce soir puisse s'exprimer. Je vais vous demander de bien vouloir participer à une réunion, Monsieur le DGS va la faire rapidement. Là où on avait partagé en 4, on va partager en 5, ce n'est pas plus compliqué.*

M. Maherou : *Je vais compléter ma question. Le nouveau groupe qui sort de la majorité, qu'ils aient une tribune, je veux bien mais je ne comprends pas, ils ont été élus sur votre liste et maintenant ils s'en vont.*

M. Le Maire : *Mais ça c'est les contradictions de ce genre de démarche, on veut partir et on veut tout. On va leur promettre de s'exprimer. Je n'y vois aucun inconvénient. Je n'ai pas interdit au groupe de Madame Touati et de Madame Arthur de se diviser en deux alors qu'ils étaient sur la même liste. Je vous rappelle que la majorité municipale, à l'époque, avait permis à Madame Arthur et à Madame Touati, Madame Touati (tête de liste) de se diviser en deux, ils étaient quatre, et c'était déjà une dissidence au sein même de la gauche et nous avons très élégamment les 28 de ma liste, permis aux deux groupes de s'exprimer. Voilà, c'était pas plus compliqué.*

M. Maherou : *D'ailleurs, sur le coup j'ai hésité. Je n'étais pas d'accord parce que, au départ, il y avait une liste. Quand j'ai fait la liste avec le PS, les années antérieures, je n'ai pas eu de tribune, il y avait une tribune de la liste qu'on représentait.*

Mme Arthur : *J'ai juste un droit de réponse sur vos propos, Monsieur le Maire, sur la dissidence, on n'est quand même pas dans le même cas de figure. Nous avons une liste commune qui s'appelait « Saint-Mandé ouvrons l'avenir » et qui était soutenue, composée par deux partis politiques bien identifiés, bien affichés, le Parti Socialiste et les Verts. Il n'y a pas eu de dissidence, il y a eu expression au sein d'une même liste, d'un des deux partis qui compose la liste. D'ailleurs, nous nous afficherons toujours sous la même liste "Saint-Mandé ouvrons l'avenir", il n'y absolument pas eu de dissidence. Il y a une expression différente c'est quand même pas tout à fait la même chose que votre liste où il n'y avait même pas marqué, « UMP » mais "rassemblement pour Saint-Mandé aimons vivre solidaires" ou je ne sais plus quoi. C'était vraiment le "vivre solidaire" et vous n'étiez pas du tout identifié comme deux partis politiques différents donc on n'est quand même pas tout à fait dans la même démarche. Nous n'avons pas fait scission ni dissidence dans notre liste. Monsieur le Maire, on a exercé au début une tribune commune et il nous arrive de faire des tribunes communes sur certains sujets.*

M. Le Maire : *Si vous voulez qu'on vote et qu'on garde à 4 les choses, je veux bien, ça ne me gêne pas, c'est vous qui décidez.*

Mme Touati : Une simple observation. Je pense que mes collègues seront d'accord, enfin mes collègues de gauche, il ne viendrait pas à l'idée de considérer que le nouveau groupe n'a pas le droit d'expression, ça me paraîtrait anti-démocratique. En revanche, ça c'est une question tout à fait concrète, nous ne souhaitons pas que dans le BMO qui est un BMO consacré quand même à valoriser la majorité municipale. Votre nom, Monsieur Beaudouin, est parfois cité plus de 30 fois, votre photo plus de 20 fois, c'est peut-être de bonne guerre mais c'est une réalité. Nous ne souhaitons pas que notre espace de superficie soit réduit. Que Monsieur Nectoux n'ait jamais tenu à ce que nous ayons des panneaux de libre expression qui est une obligation légale, ce n'est pas une fantaisie de l'opposition municipale. Donc nous souhaitons bénéficier du même espace que ce que nous avons aujourd'hui, mais nous ne contestons pas du tout le droit de vos groupes.

M. Le Maire : Eh bien on ouvrira une 5ème colonne.

M. Maherou : Non mais parce que finalement mes cinq collègues qui se sont mis en face de moi, on ne sait pas combien ils pèsent dans la population puisqu'ils étaient avec vous sur la liste. Je tiens à garder ma tribune et j'étais tout seul. Je rappelle que quand j'ai fait une liste commune avec le PS, quand j'avais été élu sur la liste commune "Saint-Mandé pour une ville solidaire", Michel Maherou n'a jamais demandé de scission.

M. Le Maire : Très bien, vous avez raison, cette « 5ème colonne », qu'il y aura dans le BMO a acquis sa légitimité par le biais du vote acquis pour 64 % par la liste que j'ai eu l'honneur de présider. Et effectivement leur légitimité, et c'est toute la problématique d'une dissidence qui amène à une trahison par rapport au pacte de confiance qui a été voté devant les électeurs et les électrices, c'était une évidence totale. Je propose qu'il y ait ce petit groupe de travail. Si vous voulez cinq colonnes il y aura 5 colonnes. On ne va pas passer le réveillon là-dessus surtout pour un verre d'eau.

M. Ains : Oui Monsieur le Maire, je relançais juste la question que j'avais évoqué au dernier conseil municipal sur le recours qu'avait exposé le SIPPEREC sur les tarifications électriques en fait entre 2009 et 2013. Vous m'aviez dit que vous vous renseigneriez auprès du directeur du SIPPEREC et je n'ai pas eu de réponse à ce sujet.

M. Le Maire : Nous l'avons rencontré et il nous a dit qu'il était en train de renégocier avec l'EDF et l'ERDF la manière de gérer ce dossier. Comme vous l'avez vu, le Conseil d'État a aussi pris un arrêt hier qui consiste à réclamer l'augmentation de gaz depuis 2010, 2011, 2012 à chaque usager français. Donc nous sommes dessus.

M. Maherou : Non, c'est juste par rapport à ce conseil. Le 6 février, puisque nous avons notre conseil, est-ce que nous aurons le PV de ce conseil pour le 6 février ?

M. Le Maire : Et bien écoutez, Monsieur Montagnon et Madame Pallière qui ont parlé vont certainement donner leur texte, ça permettra de gagner un peu de temps. Mais c'est une bande qui est prise en main par des spécialistes, ça prend toujours un peu de temps. Nous ne l'aurons pas pour le 6, ça me semble difficile. Je voulais vous informer également qu'avec l'IGN, le 7 février après-midi, vous êtes invités à visiter le pôle géo sciences. L'imprimerie de l'IGN fonctionne toujours et vous aurez une présentation des principales activités de l'IGN, de Météo-France et du SHON. Cela durera environ 2 heures. Je vous enverrai un courriel. Je vous demande de vous inscrire auprès de la direction générale des services Je pense que ce sera très intéressant. Vous verrez la capacité que nous aurons et ce que donnera le pôle géo- sciences après la dernière phase.

La séance est levée à 22h45